



ECHOS MUNICIPAUX
—
SARRALTROFF 2016



Les compositions florales de l'été



De nouveaux habitants dans la commune : un couple de cigognes qui a donné naissance à deux cigogneaux qui malheureusement n'ont pas survécu.



Comme vous avez pu le constater, la décoration de Noël a changé cette année. C'est grâce à Thomas, Jacky, Bérengère et Marion qui ont dessiné et mis en peinture tous les sujets.

La page de couverture du bulletin a été réalisée cette année par M Bertrand KUGLER et son gendre M. Gilles POINTEAU, directeur artistique de la société FUGU et réalisateur du générique du dernier film de Dany BOON : Radin.



Les vœux du Maire

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle année et traditionnellement, le mois de janvier est l'occasion d'adresser des vœux et d'établir le bilan de l'année écoulée avec son lot de faits divers.

Les terroristes de Daech, déjà responsables des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, revendiquent les attentats du mois de mars 2016 à Bruxelles, du 14 juillet à Nice et du Marché de Noël, le 20 décembre à Berlin. Ils ont marqué la France et l'Europe toute entière.

Nous devons rester vigilants afin de mieux lutter contre le terrorisme car la France est dans l'œil du cyclone de l'Etat Islamique.

Avec la Loi NOTRe, qui entre en application en janvier 2017, les Communautés de Communes fusionnent. Notre nouvelle Communauté de Communes du Pays de Sarrebourg regroupe désormais 5 communautés : celle de la Vallée de la Bièvre, celle de l'Etang du Stock, celle du Pays des Etangs, celle des Deux Sarres, et celle de Sarrebourg Moselle Sud.

La nouvelle entité regroupera 76 communes allant de Niederstinzeln à Turquestein-Blancrupt et de Moussey à Veckersviller, soit une population de 46671 habitants.

L'intercommunalité doit être au service des communes membres pour un développement et une action constructive et utile. Le premier effet de la fusion est le transfert de la "compétence assainissement" en totalité.

Début juin 2016, une bonne partie de la France a subi des pluies diluviennes qui ont entraîné de nombreuses inondations. Notre commune a connu une première alerte le 4 juin mais la plus importante est l'orage du 25 juin vers 4 heures du matin où de très fortes pluies ont inondé les sous-sols du Quartier du Breuil, de la Rue de la Fontaine, du bas de la Rue du Reberg à proximité du ruisseau du LachGraben. Environ 27 maisons et bâtiments ont été touchés par ces inondations.

Je tiens à remercier les pompiers et les nombreux bénévoles qui sont venus spontanément secourir et aider leurs voisins qui se trouvaient dans la détresse avec souvent 1 mètre d'eau dans les caves.

En effet, les conséquences de ces crues nous conduisent à nous interroger sur la fragilité de notre territoire.

La reconnaissance de catastrophe naturelle pour notre commune a tardé à être signée, mais elle est désormais, et depuis le 7 décembre, officielle.

En ce début d'année, rêvons à ce qui pourrait être une belle année. Rêvons à un monde plus respectueux, plus généreux, moins accablé de souffrances et d'angoisses.

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, à vous et à ceux qui vous sont proches, je souhaite qu'elle vous offre de nombreuses satisfactions tant personnelles que professionnelles.

*Bonne Année 2017 à tous !
Francis MATHIS - Maire de Sarraltroff.*

Le mot du Maire

2016 vient de s'achever, depuis le début de l'année, notre village est devenu un vaste chantier, avec la mise en conformité de notre réseau d'assainissement. Envisagé depuis longtemps, ce projet est devenu réalité avec des contraintes qui s'avèrent incontournables.

Je souhaite vivement que ces différents chantiers se déroulent dans les meilleures conditions et que les désagrèments occasionnés aux riverains et aux usagers demeurent limités.

Merci d'avance pour votre indulgence.

Les entreprises SCRE, COLAS et STRUBEL sont chargées de réaliser l'ensemble des travaux sur les réseaux communaux, avec la mise en place de stations de relevage à la Rue de la Sarre, Rue de Sarrebourg, Rue des Faisans.



Un aperçu des travaux d'assainissement



Travaux d'assainissement : Poste de relevage rue de la Sarre

- Liaison des réseaux de collecte entre la Rue de la Sarre et la Rue de Sarrebourg,
- Liaison des réseaux de collecte entre la Rue du Rebberg et la Rue de la Fontaine,
- Liaison des réseaux de collecte entre la Rue des Faisans et la Rue de Fénétrange,
- Rénovation du réseau d'assainissement dans la Rue de Fénétrange.

Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg a saisi l'opportunité de changer la conduite d'eau Rue de Fénétrange et de la poser dans la même tranchée, les branchements d'eau potable des habitations seront renouvelés en même temps.

L'entreprise STRUBEL a commencé la déconnexion des fosses septiques Rue du Breuil, Rue des Vergers, Rue des Acacias, Rue de Sarrebourg. Ces travaux se poursuivront tout au long de l'année 2017.

D'autres réalisations ont vu le jour avec la démolition de la Maison Grosse et l'acquisition en cours du terrain par la commune. Cette place désormais vide permet d'améliorer la visibilité et la sécurité au croisement principal de la commune (Rue de Sarrebourg et Rue de Hilbesheim). L'emplacement permettra de réaliser des places de parking et d'améliorer le stationnement à côté des écoles, de l'église et des commerces.

Les ouvriers communaux ont réalisé de nombreux travaux durant l'année :

Rénovation du point d'accueil de la



La démolition du café Grosse



Aménagement de l'entrée de la mairie

mairie et de l'entrée avec un accès handicapé,

Création d'un parking handicapé à la Salle des Fêtes,

Pose de pavés sur l'usoir public Rue de Fénétrange,

Création de nombreux décors et décorations de Noël pour embellir les rues de la commune durant les Fêtes.

La commune s'est dotée d'une épaisse couche d'accotements pour mieux entretenir la voirie et les chemins communaux.

La commune a déposé une autorisa-



Nouvelle réception à la mairie

tion de lotir en vue de la création d'un nouveau lotissement LES PRUNELLES avec une prévision de 12 places à bâtir.

Le plan local d'urbanisme devrait être présenté au public au cours du 1^{er} semestre 2017 lors d'une réunion à la salle des fêtes. Une enquête publique est prévue avant la validation du projet par les différents partenaires.

Ensemble, nous avons des défis passionnants à relever et de nombreux chantiers verront encore le jour en 2017 : la rénovation de l'école maternelle, la réfection de la voirie dans la

rue du Réservoir, le réaménagement du centre du village, la création d'un parcours sportif près de l'aire de jeux (route de Dolving).

La tâche est importante et notre souhait est de concilier ce programme avec les possibilités financières de notre commune. En réalisant ces divers investissements, Sarraltroff bouge et se développe.

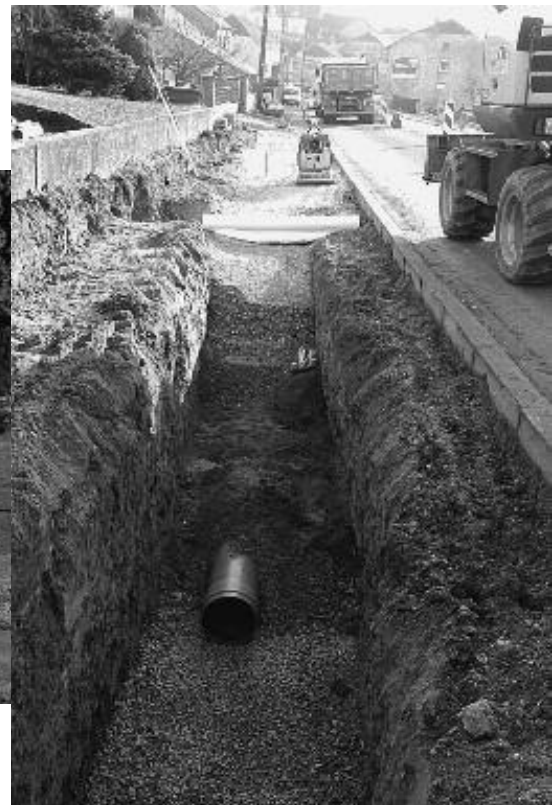
Je vous remercie donc, au nom du Conseil Municipal, pour votre soutien et votre compréhension.

Francis MATHIS - Maire de Sarraltroff.

Les travaux d'assainissement



Poste de relevage route de Fénétrange



Fonctionnement

BUDGET DE LA COMMUNE - FONCTIONNEMENT

Année 2016

LES DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2015 Rappel Prévisions	C.A. 2015 Rappel Résultats	B.P. 2016 Votes Prévisions
FONCTIONNEMENT : Dépenses	1 005 912,33 €	419 963,30 €	980 123,82 €
011 – Charges à caractère général	105 500,00 €	95 457,63 €	125 100,00 €
012 – Charges de personnel	177 500,00 €	157 737,71 €	177 450,00 €
65 – Autres charges courantes	89 655,52 €	45 793,58 €	57 955,52 €
66 – Charges financières	6 250,00 €	6 207,34 €	5 320,00 €
67 – Charges exceptionnelles	- €	- €	31 000,00 €
68 -- Dotations aux amortissements	- €	- €	3 660,00 €
022 -- Dépenses imprévues	- €	- €	500,00 €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	2 570,00 €	2 567,04 €	- €
023 – Virement Section d'investissements	512 236,81 €	- €	465 638,30 €
014 – Atténuation de produits	112 200,00 €	112 200,00 €	113 500,00 €

LES RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2015 Rappel Prévisions	C.A. 2015 Rappel Résultats	B.P. 2016 Votes Prévisions
FONCTIONNEMENT : Recettes	1 005 912,33 €	632 294,41 €	980 123,82 €
70 – Produits Domaine et Ventes	8 500,00 €	18 470,95 €	22 000,00 €
73 – Impôts et Taxes	386 168,00 €	394 870,99 €	369 400,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	121 617,00 €	122 841,36 €	108 585,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	79 000,00 €	80 095,00 €	65 100,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	6 000,00 €	15 949,78 €	15 000,00 €
76 – Produits financiers divers	5,00 €	2,75 €	5,00 €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes	1 000,00 €	63,58 €	1 000,00 €
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €	- €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	403 622,33 €		399 033,82 €

Les anniversaires de l'année

Nous souhaitons un heureux anniversaire à :

Antoine KERN pour ses 85 ans le 9-2-2016

Antoine REIN pour ses 85 ans le 17-3-2016

Marie DANNENBERGER née REIN pour ses 85 ans le 24-8-2016

Yvonne DASTILLUNG née SCHAEFFER pour ses 85 ans le 25-9-2016

Anna GROSSE pour ses 90 ans le 7-11-2016

Odile LIMON pour ses 85 ans le 30-11-2016

Nous remercions les personnes qui ont participé à la réalisation du bulletin communal : M. COLLIN Jean-Marie, M. POINTEAU Gilles pour la couverture, MM. KUGLER Bertrand et BEAUVAIS Robert qui nous ont transmis des photos et des textes qui illustrent le bulletin communal.

Investissement

COMMUNE DE SARRALTROFF

PREVISION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2016

OPERATIONS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX	Article DEP	TRAVAUX TTC	Article REC	RECETTES - SUBV.	PART COMMUNE
12 - Eglise	2111		DRAC+D57- 1322	27 555,00 €	-27 555,00 €
12 - Eglise (peintures)	2316	5 200,00 €	Conseil Fabrique	60 000,00 €	-54 800,00 €
13 - Ecole Maternelle (DIVERS)	21312	260 000,00 €	/		260 000,00 €
14 - Ecole Primaire (Fenêtres et Portes)	21312		DETR - 1321	20 195,00 €	-20 195,00 €
14 - Ecole Primaire (périscolaire)	2188		/		- €
17 - Eclairage Public et Décorations de Noël	21534		/		- €
19 - Trav. Connexes + PLU	232	39 000,00 €	D57 PLU - 1323		39 000,00 €
20 - Acquisition de Matériel et Mobilier et Divers	20.. + 218.	30 000,00 €	/		30 000,00 €
21 - Voirie dans Diverses Rues (R Rebberg + R Fénétrange)	2112	51 000,00 €	D57 Pacte57 - 1323		51 000,00 €
22 - Acquisition de Terrains	2111	74 000,00 €	/		74 000,00 €
23 - Voirie dans Diverses Rues (Voiries Diverses)	2315	37 448,30 €	/		37 448,30 €
26 - Aire de Jeux - Zone de Loisirs	2313	61 000,00 €	Etat+CCSM5 - 1323	17 000,00 €	44 000,00 €
28 - Stade Municipal	2315	7 000,00 €	/		7 000,00 €
33 - Equipement Sécurité Routière (Ecole R Hilbesheim + Cote)	2152	5 000,00 €	/		5 000,00 €
35 - Etude et Travaux Hydr. Breuil	2315	- €	RFF - 1321		- €
36 - Logiciels Informatique (Mairie+Périscolaire)	2051	8 000,00 €	/		8 000,00 €
37 - Aménagement Centre Village	2315	- €	Région 1322		- €
39 - Logements Communaux (école maternelle)	21318	10 500,00 €	/		- €
40 - Accessibilité Batiments Divers	21318	20 000,00 €			
OPFI - Restes à Réaliser N-1 ==> trav. 2015 mandatés début 2016	23 __	- €	/		- €
OPFI - Déficit d'investissement reporté	-- 001 --	216 701,62 €	/		216 701,62 €
OPFI - Remboursement CAPITAL D'EMPRUNT + Encaiss. Emprunt	1641	12 900,00 €	1641		12 900,00 €
OPFI - Encaissement du FC TVA	/	- €	10222	20 000,00 €	-20 000,00 €
OPFI - Encaissement des Taxes Aménagement (Permis Construire)	/	- €	10226	7 000,00 €	-7 000,00 €
OPFI - 040 - Opérations Patrimoniales	2151	- €	2031	3 660,00 €	-3 660,00 €
OPFI - 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	/	- €	- 021 -	465 638,30 €	-465 638,30 €
OPFI - Excédents de Fonctionnement Capitalisés	/	- €	1068	216 701,62 €	-216 701,62 €
TOTAL dép		837 749,92 €	TOTAL rec	837 749,92 €	0

Album souvenir

Bon anniversaire Mme Odile Limon pour ses 85 ans le 30-11-2016



Etat civil 2016

(Arrêté au 31 décembre 2016)



Naissances

SCHANEN Charlotte
née le 28/01/2016
5, Rue de Sarrebourg

MOKRANI Liam
né le 05/03/2016
21, Rue de la Fontaine

BRION Manoé
né le 11/04/2016
2, Rue du Rebberg

DIEUDONNE Thévan
né le 20/05/2016
26, Rue de la Fontaine

WORONKA Nathan
né le 18/06/2016
34, Rue du Rebberg

CHARRIER Charlotte
née le 07/12/2016
18, Rue des Vergers



Mariages

Aurélien MARQUET
et Jennifer MOTHIRON
Le 30 avril 2016

Benjamin CREUSOT
et Justine KOCH
Le 14 mai 2016

Frédéric JAXEL
et Christine POIROT
Le 21 mai 2016

Pierre-François MATHIS
et Christelle CUNY
Le 13 août 2016

Vincent BAILLY
et Solenne MARCHAL
Le 27 août 2016

Fernand HOFFMANN
et Carole KERN
Le 28 décembre 2016



Décès

Mr Dominico IERONE - le 17 décembre 2016

Album souvenir

Bon anniversaire M. Antoine Kern pour ses 85 ans le 9-2-2016





Fêtes et cérémonies

Période septembre 2016 - octobre 2017

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
24 et 25 septembre 2016	Fête Patronale	Sports Réunis
7 octobre 2016	Don du Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
22 octobre 2016	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
1 novembre 2016	Quête du Souvenir Français	Souvenir Français
11 novembre 2016	Vente des Calendriers 2017	Sapeurs Pompiers
13 novembre 2016	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
18 novembre 2016	Assemblée Générale	Arboriculteurs
26 novembre 2016	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
4 décembre 2016	Concert de l'Avent	Paroisse
6 décembre 2016	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
10 décembre 2016	Fête de Noël	Sports Réunis
16 décembre 2016	Fête de Noël du Periscolaire	Periscolaire Foyer Saint Michel
18 décembre 2016	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
6 janvier 2017	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
14 janvier 2017	Marche des Rois Mages	Amicale des Sapeurs Pompiers
19 janvier 2017	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
29 janvier 2017	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
3 février 2017	Assemblée Générale	Foyer Saint Michel
10 février 2017	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
16 février 2017	Loto	Club de l'Amitié
4 mars 2017	Nettoyage de la salle	Commune
10 mars 2017	Assemblée Générale	Souvenir Français
16 mars 2017	Concours de Belote	Club de l'Amitié
19 mars 2017	Repas des Aînés	Commune
7 avril 2017	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
29 avril 2017	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
8 mai 2017	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
27 mai 2017	Pizza Flamm à Domicile (Fête des Mères)	Sports Réunis
3 juin 2017	Concours de Pétanque et Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
10 juin 2017	Fête des Ecoles - MATERNELLE	Groupe Scolaire à Oberstinzel
29 juin 2017	Repas Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
7 juillet 2017	Collecte de Sang à GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
23 juillet 2017	Brocante - Vide Grenier	Sports Réunis
23 et 24 septembre 2017	Fête Patronale	Sports Réunis
6 octobre 2017	Collecte de Sang à SARRALTROFF	Donneurs de Sang Bénévoles

Accueil périscolaire

Une année rythmée d'activités diverses.

2016, une première année de fonctionnement pour le Périscolaire « Les lutins du Val de Sarre ». Les enfants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer avec les multitudes d'idées que leur proposait l'équipe d'animation. Ils ont été amenés à découvrir différentes activités sportives, culturelles et manuelles qui ont changé leur quotidien.

Tout au long de l'année, des concours de dessins ont été organisés, les gagnants se sont vus récompensés par des bonbons et petits cadeaux.

De multiples anniversaires ont été fêtés au périscolaire et un cadeau leur ont été offert dans une ambiance festive (décoration, ballon et chant).

Ils sont devenus Roi et Reine du périscolaire pour une journée lors de la galette des rois.

Ils ont pu partager un moment avec les adhérents du club de l'amitié lors de la journée de la Chandeleur, le goûter proposé à base de crêpes, au Nutella, à la confiture ou au miel a ravi petits et grands.

Ils se sont dévoilés sous leurs meilleurs jours à se maquiller et se déguiser pour la grande fête de carnaval.

A Pâques, ils ont dû trouver les solutions aux questions et messages codés de ce lapin farceur qui a caché les œufs en chocolat dans la commune (verger, aire de jeux...). Avec beaucoup d'entrain, répartis en plusieurs groupes, petits et grands se sont lancés à la recherche des œufs en chocolat.

En avril, une activité sportive a été mise à l'honneur. Durant deux heures, ils ont pu découvrir la lutte gréco-romaine et passer un moment avec Matthias, athlète de l'équipe de France, qui les a ini-



tiés à sa passion et ses astuces de champion.

L'année finissant, c'est le moment de fêter les parents, les enfants sont repartis avec leurs créations uniques les offrant à leurs héros du quotidien (parents).

Les vacances approchent et les familles ont pu cette année, inscrire leurs chérubins à l'accueil de loisir du mois d'août. Organisé par notre structure et soutenu par le Foyer Saint-Michel. Vrai besoin de garde pour certains ou pur moment de loisir pour d'autres, les enfants ont pu choisir entre trois thèmes, découverte des sports, du monde de la piraterie ou un retour dans le temps avec les années Disco.

La rentrée 2016 a été l'occasion d'améliorer son service par la capacité d'accueil, qui a été augmentée jusqu'à 30 enfants par tranche de garde. Cette augmentation très attendue par les parents a permis d'inscrire leur en-

fant plus régulièrement ou occasionnellement sans avoir peur du manque de place. Aujourd'hui les inscriptions sont stabilisées, mais tout de même en nette augmentation depuis l'année dernière. L'organisation a trouvé son rythme, basé sur le fonctionnement de deux services le midi. L'équipe d'animation est composée de trois personnes GENTEL Bérengère, Directrice accompagnée de KRUMMENACKER Elisa, animatrice diplômée et EYL Marion, animatrice stagiaire Bafa. 2016 s'est terminée par la 2^{ème} fête de Noël. Cette fête a réuni petits et plus grands afin de partager un moment convivial sur la magie des fêtes de fin d'année.

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter :

Par mail :

Lutinsduvaldesarre@gmail.com

Par téléphone : 06.43.67.09.03

Sur place : Périscolaire-école élémentaire route de Hilbesheim (Porte Verte)

AFAFAF – Association Foncière de Sarraltroff

En cette fin d'année 2016 l'ensemble des travaux connexes au remembrement a été réalisé. Il reste à réaliser les plantations d'arbres et de taillis sur les propriétés de l'AF. Ces travaux sont financés à 100% par RFF. Suite aux pluies diluviennes de juin 2016 d'importants dégâts ont été constatés sur les chemins ; certains aménagements ont été effectués depuis pour éviter ces problèmes tout en sachant que tout ne sera jamais maîtrisé en totalité.

En ce qui concerne l'indemnisation des propriétaires et des exploitants, cer-

taines mises au point s'imposent. Il faut savoir que l'acte de vente entre RFF et AFAFAF a été signé chez le notaire le 25 août 2016. L'AF avait déjà préparé la répartition de cet argent début 2016 (ce qui est un travail long et complexe vu le nombre de propriétaires et des indivisions). Les mandats pour les indemnisations ont été transmis fin octobre 2016 à la perception de Fénétrange, Les paiements devraient avoir lieu courant novembre 2016. Je peux comprendre l'exaspération de certains propriétaires mais tous ces retards ne sont en aucun cas du fait de l'AF de Sarraltroff.

En ce qui concerne le financement des travaux connexes, l'AF a réalisé un prêt de 100000 euros sur 10 ans. Pour pouvoir rembourser ce prêt, une participation de 20 euros HT par ha sera demandée à tous les propriétaires indemnisés par l'AF.

Avec cette nouvelle année qui commence, nous restons à votre écoute et nous vous présentons, le bureau et moi-même nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

Pour l'Association Foncière.
Le président



LETTRE D'INFORMATION

Au 1^{er} juin 2017, le camion de collecte des ordures ménagères passera une semaine sur deux.

► OBJECTIF ATTEINT.

En 2011, en vue de la fermeture du centre d'enfouissement de Hesse, il avait été décidé de mettre en place la redevance incitative. L'objectif premier était de recycler plus de déchets et ainsi lisser les coûts d'enfouissement des déchets pour éviter une forte augmentation de nos factures. Sans ce système de facturation, le coût de gestion des déchets aurait augmenté de 17 % en 2017 (au lieu de 5%) pour financer le transport des ordures ménagères vers le centre d'incinération et de valorisation énergétique de Haguenau (situé à 70 km de Sarrebourg).

Fin 2016, notre centre d'enfouissement,

officiellement fermé, nous pouvons constater que l'objectif a été atteint, et cela, grâce à un effort collectif.

► POURSUIVONS NOS EFFORTS.

Depuis le mois de juillet, nos déchets sont transportés et traités hors du territoire, ce qui renchérit le coût du service. Dans le cadre du renouvellement de notre contrat de collecte et afin de limiter la hausse de nos factures, la collecte de la poubelle d'ordures ménagères sera réalisée tous les quinze jours à partir du 1^{er} juin 2017 dans les communes rurales (hors agglomération de Sarrebourg, Réding, Buhl Lorraine). Le Pôle Déchets va vous tenir informé pour accompagner cette transition,

restez à l'écoute (ci-dessous, quelques conseils pour favoriser la communication entre le service et les usagers).

► UNE DEMARCHE COLLECTIVE

Le passage du camion une semaine sur deux, à l'image de la collecte sélective actuelle du bac de tri répond aux remarques de nombreux usagers nous faisant part de l'intérêt de réduire le nombre de passage des camions de collecte, alors que les foyers sortent leur poubelle une fois par mois en moyenne.

En 2009,

1/3 des déchets étaient recyclés.

Aujourd'hui, ce sont les 2/3 !

AFIN DE VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE TRANSITION, le Pôle Déchets vous invite à :

- **RESTER ATTENTIFS** à ses documents de communication (calendrier de collecte, lettre d'information,...) ;
- **UTILISER SON SITE INTERNET**  www.pays-sarrebourg.fr
- **VOUS ABONNER A SA PAGE FACEBOOK** **[NOUVEAU]** créée pour vous transmettre les informations (actualités, évènements, outils,...) de manière simple et rapide, mais aussi pour **FAVORISER LES ECHANGES** et **REPONDRE A VOS ATTENTES.**



LE POLE DECHETS VOUS ACCUEILLE :

Terrasses de la Sarre – Terrasse Normandie - 57400 SARREBOURG

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h. Le jeudi uniquement de 10h à 12h.

Par téléphone :  **0800 807 018** (GRATUIT depuis un poste fixe)



Les délibérations du conseil municipal

LUNDI 25 JANVIER 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 15 - Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Albert Frédéric, Geoffroy Albert, Schmitt Frédéric, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 18/01/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : - - -

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire expose quelques communications :

Le bulletin communal est en cours d'impression chez l'éditeur... Il sera distribué dans la semaine.

La société SCHROLL est en cours d'implantation sur le site FERCO entre Sarrebourg et Sarraltroff. Le dossier de Vol-V Biomasse (unité de méthanisation) est déplacé sur le Ban Communal de Réding.

L'appel d'offres pour les travaux communaux d'assainissement a été effectué le 14 janvier dernier. Les 3 lots de travaux sont attribués comme suit =

LOT 1 = SCRE = 494.397,50 € HT Génie Civil Collecteurs

LOT 2 = STRUBEL = 648.232,50 € HT Déconnexion des Fosses

LOT 3 = SCOR = 7.116,00 € HT Contrôle des Réseaux

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-01 / 01 : Modification des statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg

La Commune de SARRALTROFF, membre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu la rédaction de l'article 2 des statuts annexés :

Article 2 : Compétences du syndicat :

Compétence obligatoire 1 : Eau : Captage, traitement et distribution et vente d'eau,

Compétence optionnelle 2 : Assainissement collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées

Compétence optionnelle 3 : Assainissement non-collectif : recensement des installations, contrôle du fonctionnement (SPANC),

Vu la délibération en date du 21 novembre 2015 du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, qui a décidé la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg selon les termes suivants :

Article 2 : Compétences du syndicat :

Compétence obligatoire 1 : Eau : Captage, traitement et distribution et vente d'eau

Compétence optionnelle 2 : Assainissement collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées

Compétence optionnelle 3 : Assainissement non-collectif : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter la modification de l'article 2 des statuts, proposée et votée par le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, lors de sa réunion du 21 novembre 2015 selon la nouvelle rédaction ci-dessus ;

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à cette modification des statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 02 : Aire de Jeux - Avenant N°1 - COLAS

Le maire présente l'avenant pour les travaux d'installation de l'aire de jeux de la Route de Dolving. C'est un avenant pour le LOT 1 attribué à COLAS (plateforme et sol) qui se monte à une somme de 11.681,59 € TTC (9.734,66 € HT) pour les travaux supplémentaires réalisés.

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

VALIDE et ACCEPTE l'avenant N°1 pour le LOT 1 COLAS dont le détail est présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 03 : Convention avec le Département de la Moselle - Entretien de voirie - Modification des limites d'agglomération RD46B

Le maire informe le conseil municipal que la DDT de Sarrebourg souhaite déplacer les panneaux de limites d'agglomération jusqu'après la dernière maison sur les Routes Départementales traversant la commune. Cette procédure est validée par la signature d'une convention entre la commune de Sarraltroff et le Conseil Départemental de la Moselle. Cette convention entraîne l'extension de la voirie communale sur les 3 RD traversant la commune, ceci engage la commune pour les travaux des abords et des voiries (fauchage, entretien des abords, déneigement...). Le maire donne lecture de la convention à valider.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la convention à signer avec les services départementaux de la Moselle (Conseil Départemental),

AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 04 : Mise en place d'une mutuelle santé pour particuliers à l'échelle de la ComCom SMS

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud CCSMS souhaite proposer aux habitants des communes membres une mutuelle santé groupée.

Un questionnaire sera inséré dans le prochain bulletin de la CCSMS qui sera distribué aux habitants très prochainement. Les questionnaires sont à retourner en mairie de Sarraltroff et seront remis aux services de la CCSMS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la proposition de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud visant à mettre en place une mutuelle globale pour les habitants des communes membres,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 05 : PLU - Présentation du projet d'aménagement et de développement durable - PADD

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration actuellement sur la commune (lancé lors de la réunion du CM du 25 juin 2012). Il ajoute que dans la procédure de PLU, le conseil municipal doit débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il donne lecture du document PADD préparé en collaboration avec le bureau d'études ECOLOR de Fénétrange, en charge du PLU de la Commune. Le Maire présente également le plan de zonage correspondant.

Après lecture du document et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND acte du PADD et du plan de zonage tel qu'il est présenté par ECOLOR,

VALIDE le PADD pour la procédure de Plan Local d'Urbanisme de la commune,

VALIDE la mise à disposition du PADD à la population,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 06 : Lotissement des Prunelles - Relance du projet de Lotir

Le Maire rappelle qu'il y a plusieurs années (2006-2007) la commune projetait la réalisation d'un lotissement sur une parcelle acquise en section 16 (Côtes du Messe). Le projet avait été mis en sommeil par manque de demandes de terrains à construire depuis ces années (crise financière...). Aujourd'hui, plusieurs demandes de parcelle à bâtir sont réceptionnées chaque mois en mairie et il est possible de relancer le dossier de lotir pour ce projet. Il présente le plan préparé par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour ce projet. Le maire ajoute également que ce dossier est nécessaire pour permettre la pérennité des services proposés à la population : écoles - périscolaire - ...

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la relance du Projet de lotissement LES PRUNELLES (Section 16 - Côtes du Messe),

AUTORISE le Maire à signer la demande d'aménager pour ce lotissement,

DEMANDE aux services de l'Etat d'examiner favorablement cette demande, ceci au

vu des nombreuses recherches de terrain à bâtir sur la commune,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 07 : Redevance d'Assainissement 2016

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 €uro le M3. Il rappelle également la mise en place de la collecte, depuis l'année 2008 et pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'une redevance spéciale intitulée « Modernisation des Réseaux de Collecte ». Il rappelle également les travaux d'assainissement en cours de lancement sur la commune pour le raccord des eaux usées vers la station d'épuration de Sarrebourg et la signature de l'emprunt de 1.000.000,00 € pour la réalisation de ces travaux. La première échéance annuelle de ce prêt interviendra à l'automne 2016 (env. 60.000€).

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant les importants travaux d'assainissement prévus dans l'année et le remboursement de l'emprunt correspondant, à l'unanimité :

DECIDE de fixer comme suit le prix de la redevance d'assainissement pour l'année 2016 :

Facturation d'une part fixe par an et par foyer de 60,00 € (2 factures/an à 30,00 €),

Redevance communale d'assainissement 1,307 € le M³ d'eau

Part à reverser à l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE : 0,233 € le M³ d'eau

Part à reverser à la CC-SMS : 0,400 € le M³ d'eau

Soit un total pour 1 M³ d'eau consommé : 1,940 € + 60,00 € de part fixe/an,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 08 : Chasse 2015-2024 - Frais de répartition du revenu de la chasse

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du dossier de location de la chasse communale pour la période du bail de Février 2015 à Février 2024, les propriétaires ont, en majorité, sollicité la répartition du revenu de la location pour les deux lots = lot N° 1 Intercommunal avec la Ville de Sarrebourg et lot N° 2 Communal. Des frais sont déduits du revenu global à distribuer aux propriétaires. Il ajoute que ces frais sont fixés, d'après le Cahier des Charges de location de la chasse communale, comme suit =

au secrétaire de mairie = 4 % du produit de la location (confection des listes annuelles de répartition),

au receveur municipal de Fénétrange = 2 % du produit de la location (recouvrement du produit),

au receveur municipal de Fénétrange = 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité =

ACCEPTÉ le versement des frais de répartition du revenu de la chasse aux propriétaires (bail 2015-2024), tel qu'il est mentionné dans le Cahier des Charges de la Chasse Communale à savoir =

au secrétaire = 4 % du produit de la location (confection des listes de répartition),

au receveur municipal de Fénétrange = 2 % du produit de la location (recouvrement du produit),

au receveur municipal de Fénétrange = 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 09 : Taxe d'Aménagement à 12 % - Rue des Acacias - Rue des Vergers

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE

LA DELIBERATION N°2015-09-068 du 12 OCTOBRE 2015

Le maire informe le conseil municipal que la Commission des Finances s'est réunie dernièrement pour étudier la mise en place d'une taxe d'aménagement sur une zone spécifique de la commune. La zone à aménager est la jonction « Rue des Acacias - Rue des Vergers » soit au total 37a20ca (6 futures parcelles à construire). Le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer une taxe d'aménagement spécifique sur cette zone à aménager et à viabiliser. Il ajoute, en exposé, que pour réaliser cette nouvelle voirie, il a été nécessaire de redessiner les parcelles voisines appartenant à plusieurs particuliers. Ces 6 parcelles, avec ces travaux d'aménagement, deviendront constructibles.

Les travaux d'aménagement seront réalisés par la commune (téléphone - électricité - éclairage public - réseau d'eau et assainissement + maîtrise d'œuvre...) pour un montant estimé de 62.000 € HT + voirie provisoire et définitive à la charge de la commune (50.000 € HT).

La Taxe d'Aménagement à 12 % sur ces 6 parcelles est estimée à une recette de,

par exemple :

Calcul de la taxe d'aménagement pour une maison individuelle de 150,00m²

Part communale = 12% = 8460,00 € pour une maison,

Total estimatif pour 6 maisons à 150 m² = 50.760 €.

Le conseil municipal, sur proposition de la Commission des Finances, à l'unanimité :

DECIDE de voter et d'instaurer une taxe d'aménagement à 12 % (douze) sur la future zone reliant la Rue des Acacias et la Rue des Vergers (soit 6 terrains à bâtir),

DECIDE que cette taxe d'aménagement spécifique sera affectée à chacune des 6 futures maisons d'habitation construite sur la zone concernée (taxe payée par le bénéficiaire du permis de construire),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / 10 : Caution pour le prêt de l'AFAF de Sarraltroff

Monsieur le Maire expose que l'Association Foncière de SARRALTROFF (AFAF) sollicite la garantie de la Commune pour un prêt de 100.000 € (cent mille euros) à contracter auprès du CREDIT MUTUEL destiné au financement des travaux connexes au remboursement en cours actuellement. La commune de Sarraltroff doit, également, se porter cautionnaire pour ce prêt auprès de la Banque CCM. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder sa garantie à l'Association Foncière AFAF de SARRALTROFF pour le remboursement d'un emprunt de 100.000,00 € (cent mille euros) que cet organisme se propose de contracter auprès du CREDIT MUTUEL, au taux de 1,50 % l'an pour une période de DIX ans (remboursements trimestriels). Cette garantie respecte les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 et du décret n° 88-366 du 18 avril 1988. Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en lieu et place, sur simple demande du CREDIT MUTUEL, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le CREDIT MUTUEL discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à voter en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités.

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt à souscrire par l'Association Foncière de SARRALTROFF (AFAF),

Le conseil municipal valide à l'unanimité la garantie de ce prêt bancaire à l'AFAF de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-01 / DIVERS : Achat de terrain - Rein Antoine - Rue de la Sarre (servitude de passage)

Le maire informe le conseil municipal qu'une délibération a été prise pour l'achat de ce terrain (Rue de la Sarre) pour l'installation d'un système de refoulement pour les réseaux d'assainissement dans la rue. Une délibération a déjà été prise le 2 juillet 2015 pour l'achat de ce terrain mais sans autoriser une servitude de passage à Monsieur Antoine REIN.

DOSSIER en attente

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23H15.

LUNDI 1^{er} FEVRIER 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Albert Frédéric, Geoffroy Albert, Schmitt Frédéric, Paul Vary, Mazerand Régis, Charrier Philippe, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

DATE DE LA CONVOCATION : 28/01/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Noblé Sébastien, Meyer Liliane, - - -

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-02 / 11 : Travaux d'aménagement de l'entrée de l'école maternelle

Subvention DETR

Le Maire rappelle et présente le projet de travaux d'aménagement de l'entrée de l'école maternelle puis, il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

DEVIS préparé par Michel NEGRI (architecte) : 215.644,92 € HT
TVA 20% 43.128,98 €
Cout de l'opération : 258.773,90 € TTC.

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous-Préfecture de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES = 215.644,92 € HT
SUBVENTION DETR = 35%+10% - 97.040,21 €
SOLDE à la charge de la Commune = 118.604,71 € par fonds propres

Sollicite auprès de Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DETR,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-02 / 12 : Installation d'une station de pompage RUE DE LA SARRE

Annule et remplace la délibération 2015-07-049 du 2 juillet 2015

« Achat Terrain Rein – Assainissement »

Le maire rappelle les travaux d'assainissement sur la commune et notamment le projet d'implantation d'une station de pompage au bas de la Rue de la Sarre.

Le maire propose au conseil municipal de réétudier l'emplacement de cette station de pompage. Une étude des plans et du secteur dans la rue s'en suit. Le maire précise qu'une implantation serait possible sur le domaine public au niveau et devant la remise à bois de la menuiserie (21 rue de la Sarre).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de prévoir l'implantation de la station de pompage au bas de la Rue de la Sarre dans le domaine public (devant la remise à bois de la menuiserie),

VALIDE le projet considérant que cette solution est beaucoup moins onéreuse pour la Commune, notamment en évitant l'achat de la parcelle mentionnée dans la délibération N°2015-07-049,

SOLLICITE le bureau d'étude BEREST, en charge du suivi des travaux d'assainissement, pour cette proposition,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-02 / DIVERS : Mise à jour des tarifs 2016

Le Maire informe le conseil municipal qu'une mise à jour des tarifs pour l'année 2016, notamment la location de la salle des fêtes et les locations de logements.

Après avis des conseillers municipaux, il a été décidé de maintenir les tarifs 2016 identiques à ceux de 2015.ève la séance à 21H15.

LUNDI 21 MARS 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 16/03/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schmitt Frédéric, Albert Frédéric, - - -

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire expose quelques communications :

Le maire informe des dernières informations du conseil de communauté : le syndicat mixte prévoit la mise en place la fibre optique sur le secteur (7.305.000 € sur 5 ans). Sarraltroff sera desservi en +/-2020. Les premières communes équipées seront les communes les moins bien fournies en haut débit. Le taux des 4 taxes aug-

mentent de + 10 % = TH 1.99% - TFB 1.21% - TFNB 4.86% - CFE 1.78% - Fiscalité professionnelle de zone 20.33%.

La fermeture de la Trésorerie de Fénétrange est programmée au 1er janvier 2017. Les services seront transférés sur le site de Sarrebourg (12 route de Lunéville).

Le maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation et leur aide au service du repas du 3e age ce dimanche 13 mars.

Les services communaux ont effectué la remise en peinture du grand préau du rez de chaussée de l'école primaire et la mise en place de pavés au petit parking de la salle des fêtes.

Solange SCHMITT, aide maternelle, s'est cassé la clavicule. Une remplaçante a été trouvée et occupe le poste depuis le 29 février dernier.

La CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) a délibéré sur la constitution de la future Communauté de Communes sur le secteur de Sarrebourg – Phalsbourg. En résultat : la communauté de communes du Pays de Phalsbourg restera indépendante pour l'instant. Les autres communautés de communes (Vallée de la Bièvre – Deux Sarre – Pays des Etangs) rejoindront la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud au 1er janvier 2017.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-03 / 013 : Travaux en forêt communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux sylvicoles en forêt communale (section des investissements) qui ont été programmés pour une somme de 4.620,00 € HT ainsi que le devis pour l'année 2016 s'y rapportant, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes :

Parcelle 19-j = sur 2 HA env. Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement,

Parcelle 19-j = sur 3 HA env. Nettoyement de jeune peuplement,

Parcelle 17 = sur 2km env. : cloisonnement d'exploitation,

pour un total estimatif HT de 4.620,00 €,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2016 dont les sommes figurent ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-03 / 014 : Validation des dépenses « Fêtes et Cérémonies » - art. 6232

Le Maire informe les conseillers municipaux que le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 24 mars 2007. Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 «Fêtes et cérémonies».

Il vous est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails et vins d'honneur servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des anniversaires, décès, départs à la retraite, mutations, remises de médailles, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles...

- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations (animations musicales...)... et les concerts, manifestations culturelles...

- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations...

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget (chapitre 011).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-03 / 015 : Vente d'un terrain communal

NEANT

2016-03 / 016 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2016. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	Article HP	Proposition du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
Coopérative Scolaire - Soles	6574	400,00 €	400,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	6574	500,00 €	500,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Croix Rouge Française - Sarrebourg	6574	100,00 €	100,00 €
Amicale du Personnel Agglomération Sarrebourg APMS	6574	180,00 €	180,00 €
Autres (Délibération CM en cours d'année)	6574	2.445,00 €	2.445,00 €
	TOTAL	3.700,00 €	3.700,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE et VALIDE les demandes de subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2016 qui sera voté lors de la prochaine séance,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-03 / 017 : Achats de terrains « Rue des Mésanges »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs petites parcelles, intégrées dans la voirie communale « RUE DES MESANGES » sont encore inscrites au nom des propriétaires riverains. Il est nécessaire de procéder à l'achat et à l'acquisition de ces parcelles afin de mettre à jour le cadastre. Le maire donne ensuite le détail des parcelles concernées, à savoir :

achat à Mr et Mme DUVAL Francis =

section 2 - parcelle 491 = 0 are 68 ca,

achat à Mr et Mme SCHMITT François =

section 2 - parcelle 492 = 0 are 02 ca,

achat à Mr BRENNER Roland et Mme MULLER Chantal, née FRIANT =

section 2 - parcelle 639 = 0 are 45.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE et VALIDE l'achat des parcelles mentionnées ci-dessus,

VALIDE le prix de :

achat à Mr et Mme DUVAL Francis = 1000€ l'are avec un minimum de 1000€ par achat,

achat à Mr et Mme SCHMITT François = 1€ symbolique,

achat à Mr BRENNER Roland et Mme MULLER Chantal, née FRIANT = 1000 € l'are avec un minimum de 1000 € par achat,

PREND ACTE que les frais de notaire et de bornage, si il y en a seront à la charge de la commune,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente ainsi toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-03 / 018 : Vote des 4 taxes 2016

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les 4 taxes concernant l'ANNEE 2016 et rappelle que le mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances 2011 et la Fiscalité Directe Locale (Communes - Communautés de Communes - Départements).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE VALIDER le taux des 4 taxes locales pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'Habitation 14,18 %

Taxe Foncière Propriétés Bâties 8,50 %

Taxe Foncière Propriétés non Bâties 31,46 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 17,70 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-03 / 019 Cadence d'amortissement des logiciels communaux

Le Maire propose au conseil municipal de fixer la cadence d'amortissement des logiciels achetés par la commune pour les services communaux (logiciels et licences = mairie - périscolaire - écoles...).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les cadences d'amortissement des logiciels et licences acquises à UN AN.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-03 / 020 Cadence d'amortissement de l'assainissement

Le Maire propose au conseil municipal de fixer la cadence d'amortissement des réseaux d'assainissement de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer la cadence d'amortissement des réseaux d'assainissement de la commune à CINQUANTE ANS.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Circulation routière - vitesse excessive sur les 3 rues

Plusieurs conseillers municipaux lancent un débat sur la vitesse excessive des véhicules routiers entrant dans la commune au niveau des 3 accès, à savoir la RD43 en venant de Sarrebourg, la RD43 en venant de Fénétrange et la RD46B en venant de Hilbesheim. Le maire ajoute que c'est un problème récurant sur la commune et que la pose, il y a quelques mois, d'un indicateur de vitesse (prêté par la sécurité routière de Moselle) sur les 3 entrées du village avait modifié les habitudes des automobilistes mais que depuis leur désinstallation la vitesse tend à augmenter à nouveau.

Dossier à l'étude...

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22H00.

LUNDI 11 AVRIL 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 14 Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Schmitt Frédéric, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 06/04/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Albert Frédéric, - - -

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-04 / 021 Comptes de gestion 2015

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les cinq comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES » + Budget Annexe Lotissement « LES PERDRIX » + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les cinq comptes de gestion 2015 présentés par le Receveur Municipal de FENETRANGE.

Comptes Administratifs 2015

2016-04 / 022 = COMMUNE

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2015 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2015	REALISE 2015	RESULTAT 2015
Fonctionnement	Dépenses	1 005 912,33 €	419 963,30 €	EXCEDENT
	Recettes	1 005 912,33 €	632 076,41 €	212 113,11 €
Investissement	Dépenses	1 088 623,09 €	428 968,02 €	DEFICIT
	Recettes	1 088 623,09 €	362 567,76 €	- 66 400,26 €
Résultat des deux sections				EXCEDENT 145 712,85 €

	RESULTAT D'EXECUTION			
	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2014	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	4 Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 150 301,36 €	- €	- 66 400,26 €	- 216 701,62 €
Fonctionnement	553 923,69 €	150 301,36 €	212 113,11 €	615 735,44 €
TOTAL	403 622,33 €	150 301,36 €	145 712,85 €	399 033,82 €

2016-04 / 023 = BOIS ET FORETS

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2015 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2015	REALISE 2015	RESULTAT 2015
Fonctionnement	Dépenses	1 005 912,33 €	419 963,30 €	EXCEDENT
	Recettes	1 005 912,33 €	632 076,41 €	212 113,11 €
Investissement	Dépenses	1 088 623,09 €	428 968,02 €	DEFICIT
	Recettes	1 088 623,09 €	362 567,76 €	- 66 400,26 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	145 712,85 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2014	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	4 Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 150 301,36 €	- €	- 66 400,26 €	- 216 701,62 €
Fonctionnement	553 923,69 €	150 301,36 €	212 113,11 €	615 735,44 €
TOTAL	403 622,33 €	150 301,36 €	145 712,85 €	399 033,82 €

2016-04 / 024 = LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2015 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2015	REALISE 2015	RESULTAT 2015
Fonctionnement	Dépenses	80 000,00 €	- €	/
	Recettes	80 000,00 €	- €	- €
Investissement	Dépenses	40 000,00 €	- €	/
	Recettes	40 000,00 €	- €	- €
Résultat des deux sections			/	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2014	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	4 Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €

2016-04 / 025 = LOTISSEMENT LES PERDRIX

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX pour les opérations effectuées durant l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2015 pour le Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2015	REALISE 2015	RESULTAT 2015
Fonctionnement	Dépenses	8 350,25 €	- €	/
	Recettes	8 350,25 €	- €	- €
Investissement	Dépenses	8 350,25 €	- €	/
	Recettes	8 350,25 €	- €	- €
Résultat des deux sections			/	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2014	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	4 Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 8 350,25 €	- €	- €	- 8 350,25 €
Fonctionnement	4 594,73 €	- €	- €	4 594,73 €
TOTAL	- 3 755,52 €	- €	- €	- 3 755,52 €

2016-04 / 026 = ASSAINISSEMENT

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2015 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2015	REALISE 2015	RESULTAT 2015
Fonctionnement	Dépenses	41 941,95 €	37 611,06 €	DEFICIT
	Recettes	41 941,95 €	33 999,74 €	- 3 611,32 €
Investissement	Dépenses	578 017,04 €	33 665,19 €	EXCEDENT
	Recettes	578 017,04 €	1 026 508,30 €	992 842,11 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	989 230,79 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2014	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2015	3 Résultat de l'exercice 2015	4 Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 9 975,09 €	- €	992 842,11 €	982 867,02 €
Fonctionnement	14 507,04 €	9 975,09 €	- 3 611,32 €	920,63 €
TOTAL	4 531,95 €	9 975,09 €	989 230,79 €	983 787,65 €

Affectation des Résultats 2015

2016-04 / 027 = COMMUNE

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2015, à savoir :

	Résultat au CA2014	Virement à la Section Invest	Résultat Exercice 2015	Restes à Réaliser 2015	Solde des R&R	Résultat à Affecter
Investiss	- 150 301,36 €	- €	- 66 400,26 €	- €	- €	- 216 701,62 €
Fonctionn	553 923,69 €	150 301,36 €	212 113,11 €	- €	- €	615 735,44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats ci-dessus comme suit :

a	Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015	615 735,44 €
b	Affectation obligatoire (C11068) à la couverture d'auto-financement	216 701,62 €
c	Solde disponible (a-b)	399 033,82 €
d	Affectation complémentaire en réserves C11068 (option)	- €
e	Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement C1002 (si)	399 033,82 €
f	Total affecté au C11069 (b+d)	216 701,62 €

g	Déficit à reporter (ligne DépFonc 002)	- €
---	--	-----

2016-04 / 028 = BOIS ET FORETS

NEANT

2016-04 / 029 = LOTISSEMENT LES PRUNELLES

NEANT

2016-04 / 030 = LOTISSEMENT LES PERDRIX

NEANT

2016-04 / 031 = ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2015, à savoir :

	Résultat au CA2014	Virement à la Section Invest	Résultat Exercice 2015	Restes à Réaliser 2015	Solde des R&R	Résultat à Affecter
Investiss	- 9 975,09 €	- €	992 842,11 €	- €	- €	982 867,02 €
Fonctionn	14 507,04 €	9 975,09 €	- 3 611,32 €	- €	- €	920,63 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats ci-dessus comme suit :

a	Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015	920,63 €
b	Affectation obligatoire (C11068) à la couverture d'auto-financement	- €
c	Solde disponible (a-b)	920,63 €
d	Affectation complémentaire en réserves C11068 (option)	- €
e	Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement C1002 (si)	920,63 €
f	Total affecté au C11069 (b+d)	- €

g	Déficit à reporter (ligne DépFonc 002)	- €
---	--	-----

Budgets Primitifs 2016

2016-04 / 032 = COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2016, faisant apparaître les sommes suivantes :

2016-04 / 033 = BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2016.

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	980 123,82 €	980 123,82 €
	Recettes	980 123,82 €	980 123,82 €

Investissement	Dépenses	837 749,92 €	837 749,92 €
	Recettes	837 749,92 €	837 749,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2016, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	88 980,38 €	88 980,38 €
	Recettes	88 980,38 €	88 980,38 €

Investissement	Dépenses	21 961,76 €	21 961,76 €
	Recettes	21 961,76 €	21 961,76 €

2016-04 / 034 = LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2016, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	16 000,00 €	16 000,00 €
	Recettes	16 000,00 €	16 000,00 €

Investissement	Dépenses	6 000,00 €	6 000,00 €
	Recettes	6 000,00 €	6 000,00 €

2016-04 / 035 = LOTISSEMENT LES PERDRIX

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2016, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	8 350,25 €	8 350,25 €
	Recettes	8 350,25 €	8 350,25 €

2016-04 / 036 = ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2016, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	101 850,63 €	101 850,63 €
	Recettes	101 850,63 €	101 850,63 €

Investissement	Dépenses	1 855 791,65 €	1 855 791,65 €
	Recettes	1 855 791,65 €	1 855 791,65 €

2016-04 / 037 Travaux à l'Ecole Maternelle - Subvention Départementale AMITER

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement de l'entrée de l'école maternelle puis, il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

DEVIS préparé par Michel NEGRI (architecte) : 215.644,92 € HT

TVA 20% 43.128.98 €

Coût de l'opération : 258.773,90 € TTC.

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Subvention du Conseil Départemental de la Moselle (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires - AMITER) et qu'un dossier de demande peut être déposé dans ce sens.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet des travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit :

DEVIS HORS TAXES =	215.644,92 € HT
SUBVENTION sollicitée à l'Etat DETR = 35% -	75.475,72 €
SOLDE pour la base AMITER =	140.169,20 €
SUBVENTION Conseil Départemental AMITER = 50%	70.084,60 €
Solde à la charge de la Commune (fonds propres) =	70.084,60 €

Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle, pour ces travaux, la subvention AMITER (soit un montant de 70.084,60€),

S'engage à couvrir pendant la période 2016-2017 la partie à la charge de la Commune par l'inscription des fonds nécessaires au budget,

Autorise le Maire à signer, avec le Président du Conseil Départemental de la Moselle, la Convention AMITER, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23H30.

MARDI 7 JUIN 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 11 Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Bailly Vincent, Albert Frédéric, Noblé Sébastien, Paul Vary, Mazerand Régis, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 31/05/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire expose quelques communications :

Les travaux hydrauliques de la Rue du Breuil = les eaux claires sont éliminées sur un secteur de la rue. Une discussion s'engage sur les inondations intervenues dans la nuit de vendredi 3 juin au samedi 4 juin comme sur tout le secteur de Sarrebourg. Les inondations sont dues aux très fortes pluies de ces derniers jours... et non aux travaux hydrauliques réalisés récemment. Plusieurs contrôles ont été réalisés sur les canalisations publiques et privées pour connaître la source des inondations sur certaines habitations du quartier.

Plusieurs gros dégâts ont été constatés sur les chemins ruraux de l'AFAF... Le maire propose de les réfectionner sur le budget AF de Sarraltroff.

Les travaux d'assainissement sont également en cours dans la Rue de la Sarre pour plusieurs semaines...

La Maison Grosse au 2 rue de Hilbesheim a été démolie le week end de la Pentecôte (14-15-16 mai 2016). Il reste un mur de pignon à abattre par le propriétaire. Le maire rappelle le prix d'achat de la place = 70.000 € en « place nette ». En attente ...

Un broyeur d'acotement a été commandé pour équiper les services techniques.

La salle de bain du Logement 1 de l'Ecole Maternelle est en cours de réfection.

Un devis a été sollicité pour refaire l'habillage du bar et des armoires du bar de la Salle des Fêtes. Un projet pour changer le carrelage d'accès à la salle (escalier intérieur) en granit.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-05-038 Décisions Modificatives de Crédits Budgétaires

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour valider plusieurs écritures comptables, de procéder à plusieurs décisions modificatives de crédits sur le budget communal, à savoir :

du compte	6816	- 3660,00 €
vers le compte	6811-042	+ 3660,00 €
du compte	1311	- 2000,00 €
vers le compte	1321	+ 2000,00 €
du compte	13158	- 15000,00 €
vers le compte	13258	+ 15000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les 3 décisions modificatives de crédits mentionnées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-05-039 Clôture du budget annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX

Le Maire informe les membres présents que le budget annexe « LOTISSEMENT LES PERDRIX » est achevé et qu'il convient de le clôturer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de clôturer le budget annexe pour le lotissement « Les Perdrix »,

AUTORISE le maire à signer les documents et pièces comptables se rapportant à cette clôture budgétaire ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-05-040 Factures d'assainissement impayées – admission en non valeur

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs anciennes factures d'assainissement restent impayées et qu'il n'est pas possible de recouvrer cette recette. Au total, la somme des factures concernées s'élève à 2.675,01 €. Le Maire propose au conseil municipal l'admission en non-valeur de ces factures.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 8 POUR et 3 ABSTENTIONS :

VALIDE l'admission en non-valeur des factures d'assainissement concernées pour un total de 2.675,01 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-05-041 Participation du Conseil de Fabrique aux travaux de l'église

Le Maire informe les membres présents que le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Sarraltroff propose une participation financière pour les travaux de réfection intérieure de l'Eglise Paroissiale réalisés en 2015. Le conseil de fabrique propose une somme globale de 60.000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter la participation financière du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Sarraltroff à hauteur de 60.000 € pour les travaux de réfection de l'intérieur de l'église,

AUTORISE le maire à signer le titre de recette correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-05-042 Mise en œuvre du DICRIM et du PCS

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la société RISK PARTENAIRES de Saverne a élaboré, avec les services de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud et les services communaux un :

DICRIM – Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs, et un PCS – Plan Communal de Sauvegarde.

Ces deux documents doivent être validés par le conseil municipal et doivent être accessibles à la population. Le maire précise que le DICRIM est une mise à jour du document élaboré en 2012. Il sera mis en ligne sur le site internet communal. Le PCS est un schéma d'intervention en cas de catastrophe naturelle, technologique, de transport... sur la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de valider les 2 documents présentés : le DICRIM et le PCS,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-05-043 Commission Communale de Sécurité – Désignation d'un agent communal

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) ne participeront plus aux visites des bâtiments communaux dans le cadre de la Commission Communale de Sécurité et qu'il convient, de ce fait, de désigner un agent communal pour remplacer l'agent de la DDT.

Le maire propose d'attribuer ce poste à Bérengère GENTEL, responsable du périscolaire dans la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de valider la nomination de Bérengère GENTEL dans la Commission Communale de Sécurité,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-05-044 Travaux d'assainissement – Demande de subvention à la Région GRAND EST

Le Maire informe les membres présents qu'un devis complémentaire pour les travaux d'assainissement a été réceptionné en mairie notamment sur la Rue de l'Eglise et la Rue des Cerisiers. Le chiffrage pour des travaux supplémentaires d'assainissement s'élève à

Rue de l'Eglise	38.816,50 €
Rue des Cerisiers	92.407,50 €
Soit un total HT de :	131.224,00 €

Le maire ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention à la Région Grand Est pour ces travaux.

Dossier à compléter au Plan Régional 2016 d'aide.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet des travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit :

DEVIS HORS TAXES =	131.224,00 €
SUBVENTION sollicitée à la Région plafonnée =	- 20.000,00 €
Solde à la charge de la Commune (fonds propres) =	111.224,00 €

Sollicite auprès de Monsieur le Président de la Région Grand Est, pour ces travaux, la subvention régionale PLAN D'AIDE REGIONAL 2016,

S'engage à couvrir pendant la période 2016-2017 la partie à la charge de la Commune par l'inscription des fonds nécessaires au budget,

Autorise le Maire à signer, avec le Président du Conseil Régional, la convention, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Périscolaire – Visite de sécurité des locaux - Effectifs pour la rentrée 2016-2017

Une visite de la commission de sécurité est programmée le mercredi 22 juin à 9h30 (école primaire – périscolaire - salle des fêtes).

Les effectifs sont revus à la hausse par rapport à l'année scolaire 2015-2016 qui accueillait 20 maximums... La capacité d'accueil passera à 25 – 30 enfants à la rentrée 2016-2017 d'après les inscriptions ouvertes actuellement. Il faudra certainement organiser le repas de midi en deux services. Au niveau personnel, le maire informe le conseil municipal de l'effectif prévu pour la rentrée de septembre 2016 = une directrice BAFD – une animatrice titulaire du BAFA – une stagiaire BAFA soit 3 personnes au total.

Centre aéré d'été 2016

Un centre aéré a été programmé par le Foyer Saint Michel de Sarraltroff sur 3 semaines en août 2016. L'inscription se fait « à la semaine » sur 3 thèmes distincts (Multisports – Pirates – Disco Années 1980). Le maire informe le conseil municipal de plusieurs travaux et aménagements à réaliser pour que le local d'accueil soit aux normes et soit conforme à la législation. Les travaux seront réalisés très prochainement.

Travaux à l'école maternelle

Le maire rappelle que les travaux de réaménagement de l'école maternelle sont estimés à 250.000€ TTC et étaient programmés en 2016. Deux demandes de subvention ont été déposées pour ces travaux : un dossier d'aide DETR à la Sous-Préfecture de Sarrebourg et un dossier d'aide AMITER au Conseil Départemental de la Moselle.

Avant de bénéficier d'un accord AMITER (CD57) la commune doit d'abord solliciter le solde d'une autre subvention à savoir le PACTE 57 2 pour des travaux d'élaboration du PLU qui est encore en cours d'étude actuellement... Il faut donc solder la subvention PACTE PLU pour pouvoir bénéficier d'un financement nouveau pour la part AMITER Ecole Maternelle.

Les travaux de la maternelle ne seront donc que réalisés en 2017... soit après l'accord de subvention AMITER du Conseil Départemental de la Moselle.

Demande de travaux au stade

Le Maire donne lecture d'un courrier réceptionné par les Sports Réunis de Sarraltroff sollicitant l'installation d'une sur-porte au ClubHouse, l'achat de 2 paires de buts rabattables et la mise en place d'un passage piéton vers le parking (Département de la Moselle).

Panneaux « Passages Piétons »... Dossier en cours...

Demande de la SNCF TER – déplacement de l'abri bus au 2 rue de Sarrebourg

Dossier à l'étude pour l'emplacement de l'abri bus sur le secteur...

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23H00.

LUNDI 18 JUILLET 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 10 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 11/07/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve, MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dietrich Raphaël, Albert Frédéric, Noblé Sébastien, Mazerand Régis, Dannenberger Clément.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire des 84 victimes de l'attaque de Nice, le 14 juillet dernier.

Le Maire expose ensuite quelques communications :

Le curé quitte Sarraltroff pour Moulin les Metz. La dernière messe aura lieu le 1er dimanche de septembre (4 septembre). Son remplaçant sera en poste le week-end suivant pour sa première messe à Sarraltroff et pour l'ensemble des 12 paroisses qu'il gère.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-06 / 045 Signature du Contrat Enfance Jeunesse pour la CAF - périscolaire

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la CAF de la Moselle propose un partenariat et une aide financière pour la gestion du périscolaire. La signature d'un contrat est nécessaire pour valider ce partenariat qui sera effectif à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de valider le Contrat Enfance Jeunesse avec les services de la CAF de la Moselle pour le périscolaire, à compter de la rentrée de septembre 2016,

AUTORISE le maire à signer le C E J ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-06 / 046 Mise à jour des tarifs et du règlement du Périscolaire à compter du 1er septembre 2016

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire fonctionne bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Bérengère Gentel, responsable du périscolaire, dresse un rapide état et rapporte les chiffres de fréquentation sur l'année écoulée.

Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier CEJ avec la CAF de la Moselle, il est nécessaire d'instaurer un nouveau barème tarifaire « par tranche », ceci à compter de la rentrée de septembre 2016. Le Maire présente également la mise à jour du règlement du périscolaire qui devra être accepté et signé par les parents lors de l'inscription des enfants.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, par 8 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE :

VALIDE le règlement et les tarifs du périscolaire à compter du 1er septembre 2016 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI (Sarraltroff - Bettborn - Oberstinzel), pour les personnels enseignants et le personnel communal :

	13h00-13h30	0,50	0,90	1,10	1,50
Soir	15h00-17h00	1,20	1,80	1,80	2,20
	15h00-17h30	1,90	2,30	2,50	2,90
	15h00-18h00	2,70	3,10	3,30	3,70
Mercredi	11h10-12h15	1,20	1,60	1,80	2,20

Pour les parents – tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI (hors personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà 15.000
Matin	7h30 - 8h30	1,60	2,00	2,50	3,00
	11h30-12h15	1,60	2,00	2,50	3,00
Midi	Repas et Garde	8,10	8,50	9,50	9,50
	Repas seul	5,40	5,40	5,40	5,40
	13h00-13h30	0,50	1,00	1,50	2,00
Soir	15h00-17h00	1,60	2,00	2,50	3,00
	15h00-17h30	2,60	3,00	3,50	4,00
	15h00-18h00	3,60	4,00	4,50	5,00
Mercredi	11h10-12h15	1,60	2,00	2,50	3,00

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-06 / 047 Projet de fusion de Communautés de Communes

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) prévoit, dans chaque département, l'établissement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui énonce les modalités de rationalisation de périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, au vu de l'évaluation de la cohérence des périmètres ainsi que d'un état des lieux des compétences des EPCI existants. Ce Schéma doit également prendre en compte de nouveaux critères définis par la loi, en particulier la constitution d'EPCI à fiscalité propre comptant au moins 15.000 habitants. A cette fin, le Préfet de la Moselle a établi en octobre 2015 des propositions de fusion des EPCI qui ont été soumises pour avis aux organes délibérants des EPCI et des communes-membres dans le cadre de la consultation officielle qui s'est tenu d'octobre à décembre 2015. Ces propositions ont été ensuite présentées et débattues au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) qui s'est réunie à quatre reprises. A l'issue de cette consultation, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle a été arrêté le 30 mars 2016. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma départemental, le Préfet de la Moselle a adressé le 27 avril 2016 les projets de périmètre pris en application du SDCI pour avis à chaque EPCI à fiscalité propre concerné et pour accord à chacune de leurs communes-membres, et ce dans un délai de 75 jours. Ainsi les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre un avis sur le projet de fusion des Communautés de Communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre, énoncé dans l'arrêté n°2016-DCTAJ/1-029 du 27 avril 2016. La délibération devra également déterminer le siège et le nom du nouvel EPCI qui devront figurer dans l'arrêté de fusion. Le Maire rappelle que les assemblées des Communautés de Communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud s'étaient initialement prononcées en faveur de la création d'une Communauté d'Agglomération par fusion des six EPCI de l'arrondissement de Sarrebourg, en intégrant la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg. Un amendement avait été déposé en ce sens lors de la réunion de la CDCI le 18 mars 2016. En outre, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre avait opté pour sa fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg. Ces deux propositions alternatives au SDCI de mars 2016 n'ayant pas abouti, le Préfet de la Moselle a donc maintenu, pour notre territoire, le projet de fusion des cinq Communautés de Communes : Deux Sarres, Etang du Stock, Pays des Etangs, Sarrebourg – Moselle Sud et Vallée de la Bièvre. Le Maire précise que le Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud a réuni les vingt-huit communes-membres lors d'une Conférence des maires qui s'est tenue le 25 mai dernier. Il a fait part qu'un Comité de Pilotage a été mis en place avec les représentants des cinq EPCI concernés (le Président et deux vice-présidents). Les membres de ce Comité ont débattu sur le courrier adressé le 27 avril par le Préfet et ils ont ainsi décidé de prendre acte de la proposition du Préfet. Il a également été proposé que le futur EPCI issu de la fusion soit dénommé « Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud (CCSMS) », en précisant que ce nom reflète l'identité commune du bassin de vie. De même, il a été suggéré que le siège du nouvel EPCI soit fixé dans l'actuel bâtiment administratif de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud, situé ZAC des Terrasses de la Sarre – 3, Terrasses Normandie – BP 50157 – 57403 Sarrebourg Cedex. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5210-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), et notamment ses articles 33 et 35 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h30 - 8h30	1,20	1,60	1,80	2,20
	11h30-12h15	1,20	1,60	1,80	2,20
Midi	Repas et Garde	8,90	7,20	7,40	7,80
	Repas seul	5,40	5,40	5,40	5,40

Vu l'arrêté n°2016-DCTAJ/1-019 du 30 mars 2016 portant Schéma de Coopération Intercommunale de la Moselle ;

Vu l'arrêté n°2016-DCTAJ/1-029 du 27 avril 2016 portant projet de fusion des Communautés des Communes des Deux Sarres, de l'Étang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 27 avril 2016 sollicitant l'avis des EPCI concernés ainsi que l'accord de leurs communes-membres dans un délai de 75 jours ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, et si les conditions de majorité prévues par la loi sont atteintes, la fusion des Communautés des Communes des Deux Sarres, de l'Étang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre sera prononcée par arrêté préfectoral avec une date d'effet au 1er janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

- DE PRENDRE acte du projet de fusion des Communautés des Communes des Deux Sarres, de l'Étang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre ;

- DE PROPOSER que le siège du nouvel EPCI issu de la fusion de ces cinq Communautés de Communes soit fixé dans l'actuel bâtiment administratif de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud, situé ZAC des Terrasses de la Sarre – 3, Terrasses Normandie – BP 50157 – 57403 Sarrebourg Cedex ;

- DE PROPOSER que la dénomination du nouvel EPCI soit la « Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud (CCSMS) » ;

- DE CHARGER le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2016-06 / 048 Achat d'ordinateurs pour les écoles et la mairie

Mobilier de bureau pour la mairie

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les ordinateurs utilisés par le personnel enseignant à l'école primaire (4 ordinateurs) et ceux utilisés au secrétariat de la mairie (1 ordinateur et 1 pc portable) sont devenus obsolètes et qu'il est nécessaire de les changer.

De même, pour valider le dossier d'accueil du public, il est nécessaire de revoir l'aménagement mobilier de l'accueil de la mairie. Le Maire présente les devis de ces acquisitions :

Achat 4 ordinateurs pour les salles de l'école primaire : INFOTECH = 2.554,00 TTC

Achat 2 ordinateurs pour la mairie = INFOTECH = 1940,80 TTC + 699,90 TTC (ordinateur + portable + système de sauvegarde NAS)

Mobilier de la mairie = Kirchner Sarrebourg = 4.050,22 TTC + 930,61 TTC (mobilier mairie + hall).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les 3 devis mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-06 / 049 Achat d'illuminations pour Noël

Le maire informe le conseil municipal qu'il est possible de procéder au renouvellement de plusieurs décorations et lampes de Noël. Il présente un devis de la Société DECOLUM de Tronville en Barrois (55) pour un montant total de 1.684,20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le devis mentionné ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-06 / 050 Validation de 3 contrats aidés CAE - au 1er septembre 2016

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune emploie actuellement 3 personnes en contrats aidés CAE (contrats du 1er septembre 2015 au 31 août 2016). Le maire propose au conseil municipal de :

Reconduire le contrat aidé de Jacky Weil (services techniques) pour 20h00 / semaine,

Reconduire le contrat aidé de Marion Eyl (accueil périscolaire) pour 26h00 / semaine,

Créer un contrat aidé pour Charlotte Pierre (accueil périscolaire) pour 20h00 / semaine.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les 3 dossiers de contrats aidés mentionnés ci-dessus à compter du 1er septembre 2016,

AUTORISE le Maire à signer avec Pole Emploi les 3 conventions correspondantes

ainsi que les 3 contrats de travail avec le personnel concerné,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-06 / 051 Changement de la durée hebdomadaire du contrat de Bérengère GENTEL

Le maire informe le conseil municipal qu'il est possible, pour assurer un meilleur service à l'accueil périscolaire, d'augmenter la durée du contrat horaire de Bérengère Gentel, responsable du Périscolaire de Sarraltroff. Son contrat actuel est basé sur une durée hebdomadaire de 30h00. Le maire propose au conseil municipal de débiter pour valider un passage à un contrat de 35h00 / semaine, ceci à compter du 1er septembre 2016. Le maire ajoute enfin que l'intéressée a accepté cette possibilité d'évolution de son contrat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ d'augmenter, à compter du 1er septembre 2016, la durée hebdomadaire du contrat de Bérengère Gentel à 35h00,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-06 / 052 Subvention pour les écoles - sortie de fin d'année

Le Maire informe le conseil municipal que les écoles ont effectué une sortie scolaire en fin d'année et que la Coopérative Scolaire souhaite bénéficier d'une subvention communale pour couvrir les frais de déplacement (transport en bus) lors de cette sortie. Une somme de 250,00 € est sollicitée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la demande de subvention de la Coopérative Scolaire pour la sortie de fin d'année,

VOTE une subvention de 250,00 € sur le compte budgétaire 6574 (BP 2016),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-06 / 053 Travaux d'assainissement - Rue des Cerisiers - Rue de l'Eglise

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux supplémentaires d'assainissement prévus dans la Rue des Cerisiers et dans la Rue de l'Eglise. Un appel d'offres a été lancé au début du mois de juin pour recevoir les offres chiffrées des entreprises pour ces travaux.

L'ouverture des offres a été réalisée avec le bureau Berest de Phalsbourg le 6 juillet dernier. Au total, ce sont 5 entreprises qui ont répondu à l'offre de prix pour ces travaux. L'entreprise ayant proposé le chiffre le plus avantageux est la SCRE de Hérange pour un montant total HT de 112.370,50 €. Le maire ajoute que le conseil municipal doit valider cette offre pour la signature du marché de travaux avec l'entreprise.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ et VALIDÉ l'offre de prix de l'entreprise SCRE de Hérange pour un montant total de 112.370,50 € HT,

AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise titulaire le marché des travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

Inondations du 25 juin 2016 – demande de classement « Catastrophe Naturelle »

Le maire rappelle les pluies diluviennes et les inondations lors de la nuit du vendredi 24 au samedi 25 juin dernier. Plusieurs quartiers de Sarraltroff ont à nouveau été inondés (Breuil – Bas de la Rue du Rebberg – Ruisseau du LachGraben...) avec, au total, plus de 25 habitations touchées. Dès la semaine suivante, un dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposé en Préfecture de la Moselle. Réponse en attente...

Communautés de Communes – Groupe de travail sur les inondations

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes CC-SMS propose la création d'un groupe de travail pour discuter et élaborer un plan de lutte contre les inondations sur le territoire (ceci suite aux inondations sur le secteur de Sarrebourg en date du 25 juin dernier)...

Le Maire, Francis MATHIS, propose de se désigner pour représenter la commune au sein de ce groupe de travail.

VALIDATION par le conseil municipal.

Travaux en cours – Stade – Ecole Primaire – Assainissement communal

Quatre buts pliables et 150 mètres de « main courante » ont été commandés pour équiper le stade municipal.

Les institutrices ont sollicité l'installation d'un système de verrouillage des portes d'entrées avec interphone – caméra (devis en cours).

L'entreprise Strubel va débiter, dans le Quartier du Breuil, les travaux de déconnexion des fosses septiques à compter du lundi 18 juillet prochain. Le passage du tuyau de refoulement vers la station d'épuration de Sarrebourg, situé au niveau de la Place de la Gare est actuellement en cours. Le collecteur situé au bas de la Rue de

la Sarre va être installé très prochainement, celui de la Rue de Fénétrange sera mis en place au cours du mois d'août.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23H00.

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 14 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe, Mazerand Régis, Dannenberger Clément, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 06/09/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Noblé Sébastien,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire expose quelques communications :

Les services techniques sont désormais équipés d'une débroussailleuse pour le tracteur.

Le départ du curé Jérôme Petitjean a eu lieu le dimanche 4 septembre, le nouveau curé Patrick Muller a, quand à lui, célébré sa première messe à Sarraltroff le dimanche 11 septembre. Son installation dans le presbytère de Sarraltroff est actuellement en cours.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-07 / 054 Achat de parcelles RUE DES MESANGES

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 016-03-017 du 21 mars 2016

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs petites parcelles, intégrées dans la voirie communale « RUE DES MESANGES » sont encore inscrites au nom des propriétaires riverains. Il est nécessaire de procéder à l'achat et à l'acquisition de ces parcelles afin de mettre à jour le cadastre. Le maire donne ensuite le détail des parcelles concernées, à savoir :

achat à Mr et Mme DUVAL Francis (1 rue des Mésanges - 57400 SARRALTROFF) = section 2 - parcelle 491/65 = 0 are 68 ca,

achat à Mr et Mme SCHMITT François (4 rue des Chardonnerets - 57400 SARRALTROFF) = section 2 - parcelle 492/65 = 0 are 02 ca,

achat à Mr BRENNER Roland (Freudenstadt 72250 - Mussberachstrasse 41) et Mme MULLER Chantal, née FRIANT (31 rue de Sarrebourg - 57400 SARRALTROFF) = section 1 - parcelle 639/537 = 0 are 45 ca.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTTE et VALIDE l'achat des parcelles mentionnées ci-dessus,

VALIDE le prix de :

achat à Mr et Mme DUVAL Francis = 1000€ l'are avec un minimum de 1000€ par achat,

achat à Mr et Mme SCHMITT François = 1€ symbolique,

achat à Mr BRENNER Roland et Mme MULLER Chantal, née FRIANT = 1000€ l'are avec un minimum de 1000€ par achat,

PREND ACTE que les frais de notaire et de bornage, si il y en a seront à la charge de la commune,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente ainsi toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-07 / 055 Requête en Première Inscription - Parcelle voirie Rue de la Forêt

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de solliciter au Livre Foncier la création d'une parcelle dans le prolongement de la Rue de la Forêt (à proximité des 2 dernières habitations en cours de construction). Dans cette procédure, il convient de procéder au bornage, à l'attribution d'un numéro et à la signature d'un Certificat Trentenaire pour cette parcelle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, pour cette parcelle :

VALIDE le bornage tel que présenté sur le plan du géomètre,

VALIDE la demande de requête en première inscription au Livre Foncier, AUTORISE le maire à signer le certificat trentenaire s'y rapportant, AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-07 / 056 Travaux d'Exploitation en Forêt Communale - année 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2017 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 6j-17-18 et totalité) =

Volumes prévisionnels façonnés 439 m3 feuillus (bois d'œuvre)

Volumes prévisionnels de bois d'industrie façonnés 75 m3 (bois d'industrie)

Volumes prévisionnels de bois de feu façonnés 1090 stères (bois de chauffage)

Volumes prévisionnels façonnés (Menus Produits) 1080 stères (façonnés)

Soit un volume total de 1270 m3

Estimation de la recette brute HT se rapportant à ces travaux 39.600,00 €

Estimation de la dépense totale se rapportant à ces travaux - 16.400,00 € (hors TVA)

Estimation de la recette nette totale = 23.200,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2017 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-07 / 057 Forêt Communale - Destination des coupes 2017

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2017 comme suit : COUPES N° 6j, 17, 18 ET TOTALITE

DECIDE LES VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE de produits sur pied et de HOUPPIERS ou de STERES FACONNES,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants (devis d'assistance technique) et devis d'entreprise) et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débarquement),

FIXE le prix de vente des stères façonnés (bois de chauffage) à 47,00 €uros HT le stère, (QUARANTE SEPT EUROS),

LES GRUMES seront vendues par l'ONF par vente, contrat d'approvisionnement ou vente amiable,

FIXE la mise à prix (vente aux enchères) du bois de nettoyage Menus Produits à 11,00 €uros HT le stère, (ONZE EUROS HT) et demande au Maire que les ventes de bois « Menus Produits » soient réservées en priorité aux habitants de Sarraltroff,

CONFIE à l'ONF le suivi des lots de nettoyage et de chauffage suivant le tarif de la prestation conventionnelle bois de chauffage ONF soit « Matérialisation et Réception des lots » 3,10 € HT le stère, soit 3,72 € TTC le stère,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Assainissement Communal - Travaux en cours

Le maire donne état des travaux en cours pour l'assainissement communal. Les déconnexions des fosses ont débuté dans le secteur du Breuil. Ces travaux dureront pratiquement 18 mois.

Les autres travaux de pose de canalisations, d'installation des pompes de relevage (Rue de Fénétrange et Rue de la Sarre) sont en cours d'achèvement.

Le maire rappelle que la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud prendra au 1er novembre 2016 à sa charge totale la compétence ASSAINISSEMENT.

Une délibération officielle sera prise lors du prochain conseil municipal, après l'arrêté préfectoral validant le transfert de la compétence assainissement.

PLU - demande du solde subvention départementale PACTE 57

Le maire rappelle le dossier d'étude et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune. Pour réaliser le PLU, la commune a bénéficié d'une aide du Département de la Moselle (Subvention PACTE 57). A ce jour, 3 factures sont déjà mandatées pour l'étude PLU (ECOLOR de Fénétrange qui est en charge de ce dossier).

Le maire ajoute que pour bénéficier d'autres programmes de subventions départementales (notamment AMITER pour les travaux de réhabilitation de l'entrée de l'école maternelle en 2017), il est nécessaire de demander le solde des subventions PACTE57 et de ce fait, renoncer au solde correspondant aux éventuelles autres factures ECOLOR restant à mandater.

Le maire propose au conseil municipal de prendre les renseignements concernant

cette procédure et une délibération officielle sera prise lors de la prochaine réunion.

Travaux intérieurs à la Mairie

Le maire fait part au conseil municipal de la réalisation des travaux intérieurs de la mairie - Entrée et Secrétariat (plafonds, peinture des murs et portes, nouveaux mobiliers,...). L'installation d'un nouveau bureau d'accueil au secrétariat a été nécessaire pour se mettre en conformité avec la Loi d'Accessibilité dans les bâtiments recevant du public, notamment l'accueil des personnes handicapées et à mobilité réduite. Les travaux de peinture ont été réalisés par Jacky Weil, ouvrier communal (poste de contrat aidé) et les mobiliers sont fournis par la Société Kirchner Bureautique de Sarrebourg.

Périscolaire - paiement par ticket CESU

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de mise en place du paiement par tickets CESU (chèque emploi service universel) pour le périscolaire a été sollicitée en mairie.

Il propose au conseil municipal de prendre les renseignements auprès de l'agence CESU pour connaître les modalités de mise en place de ce mode de paiement.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Abribus - Déplacement sur la Rue de Fénétrange (N°5)

Le maire rappelle au conseil municipal la présence, avant les travaux de réhabilitation de l'immeuble 2 rue de Sarrebourg (PF MOTORS) d'un abribus à cet endroit sur la ligne TER SNCF Fénétrange - Sarrebourg. Pour éviter la gêne lors de l'accès à ce nouveau local commercial en création actuellement, le maire évoque la possibilité de déplacer l'abribus au niveau du croisement Rue de Fénétrange - Rue de la Fontaine, sur une petite place appartenant à la commune. L'installation de pavés autobloquants est programmée prochainement sur cette zone.

Le maire propose donc de contacter les services de transports (TER - SNCF) pour discuter de cette possibilité. Dossier à suivre.

Contrats Aidés CAE - septembre 2016

Le maire rappelle la délibération 2016-06-50 du 18 juillet 2016 validant les 3 contrats aidés pour le périscolaire (2x) et le renouvellement du contrat agent extérieur (1x). Les contrats ont été signés fin août avec les 3 personnes concernées. Cependant, Mademoiselle Charlotte Pierre, pour le périscolaire, s'est vue proposer un contrat CDI 4 jours après la rentrée scolaire du 1er septembre.

Il nous a donc fallu recruter une autre personne pour la remplacer. C'est Elisa Krumenacker qui a été validée pour ce poste d'abord par l'agence Pole Emploi puis avec la commune. Le contrat est signé pour la période du 5/9/2016 au 4/9/2017.

DIVERS

Bilan du Centre Aéré d'été

Clément Dannenberger, trésorier du Foyer Saint Michel, prend ensuite la parole pour présenter le bilan du Centre Aéré d'été. Une belle participation a été enregistrée sur les 3 semaines organisées autour du SPORT, des PIRATES, du DISCO avec, à la fin du centre aéré, une soirée musicale karaoké "Années 80" qui a connu un vrai succès auprès des participants. C'est une expérience à renouveler l'an prochain.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23H00.

LUNDI 24 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Mazerand Régis, Dannenberger Clément, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

DATE DE LA CONVOCATION : 17/10/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Meyer Liliane, Albert Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire expose quelques communications :

La vente des brioches de l'amitié a rapporté la somme de 854,86 € pour 180 brioches vendues. Le maire remercie les associations de la commune qui participent chaque année à cette vente en porte à porte.

Le maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas été retenue dans le dossier CATASTROPHE NATURELLE pour les pluies du 24-25 juin 2016. Le maire propose de rencontrer la Sous Préfète à Sarrebourg pour discuter de ce dossier.

sier.

Les services techniques préparent actuellement les décorations de Noël pour l'ensemble du village.

La commune a réceptionné un accord de subvention de la Région Grand - Est pour les travaux de conformité et d'assainissement de la Rue des Cerisiers Rue de l'Eglise. La somme à recevoir est fixée à 20.000,00 €.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-08 / 58 Sécurisation de l'entrée de l'école primaire et maternelle

Le maire informe le conseil municipal que l'Etat subventionne la réalisation de travaux de sécurisation des bâtiments scolaires (subvention FIPDR). Un devis a été sollicité à l'entreprise SASSO pour installer une ouverture contrôlée par le personnel enseignant (porte avec ventouse électrique et caméra de contrôle) des 2 accès aux écoles primaire et maternelle. Le devis total s'élève à 5448 € TTC (4.540,46 € HT). Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur ces travaux et sur la demande de subvention correspondante.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux de sécurisation des entrées des écoles tel que présenté dans le devis SASSO,

SOLLICITE la subvention FIPDR de l'Etat pour la réalisation de ces travaux, FIXE le plan de financement comme suit :

TRAVAUX HT (devis SASSO) 4.540,46 €

SUBVENTION de l'Etat FIPDR 80% - 3.632,00 €

Solde à la charge de la commune = 908,00 € (fonds propres)

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

-2016-08 / 59 Périscolaire - demande de paiement par tickets CESU

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal la demande émise lors de la rentrée scolaire de quelques parents (3 parents) de pouvoir bénéficier des paiements par chèques CESU pour le périscolaire intercommunal. Une demande de renseignement a été faite aux services de gestion des CESU afin de connaître les modalités financières pour un paiement de ce type. Plusieurs informations sont données, notamment : le paiement ne peut se faire QUE POUR LA GARDE, pas pour les repas, des frais de mise en service du paiement CESU et des frais d'envoi et de traitement sont à valider lors de la signature du dossier, le traitement et l'encaissement des recettes sur le compte de la commune peuvent mettre plusieurs semaines à être validés...

Le maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur la possibilité d'accepter ou non le mode de paiement par chèques CESU pour le périscolaire.

Après délibération, le conseil municipal, considérant les contraintes liées à la mise en place de ce type de paiement, et surtout le fait que seule la garde (non les repas) pourrait être payée par CESU, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas valider la mise en place et l'acceptation des chèques CESU pour les paiements du périscolaire,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-08 / 60 Projet d'aménagement du lotissement LES PRUNELLES - Avis CDPENAF

Le maire rappelle au conseil municipal le dossier de création d'un lotissement au lieu dit COTE DU MESSE à Sarraltroff : le Lotissement "LES PRUNELLES". La commune étant en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) il était nécessaire de solliciter, pour relancer ce dossier de lotissement, l'accord officiel et l'avis favorable de la commission CDPENAF de la DDT de la Moselle.

Une réponse affirmative a été réceptionnée dernièrement et le dossier de demande de lotir peut donc être maintenant déposé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la relance du projet de Lotissement "LES PRUNELLES" pour 12 parcelles sur le secteur COTES DU MESSE,

AUTORISE le maire à signer la demande de lotir,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-08 / 61 Clôture du budget assainissement et transfert de l'actif et du passif à la CC-SMS

Le maire informe les membres du conseil municipal que, afin d'harmoniser les pratiques et ses statuts en amont de la fusion, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud, par délibération n°2016-52 en date du 30 juin 2016 souhaite exercer la compétence «Assainissement» telle que définie dans la loi NOTRe, à compter du 1er novembre 2016 et sollicite l'avis des communes sur cette modification statutaire. La nouvelle rédaction est la suivante :

Compétence « Assainissement » :

Gestion, création, entretien et réhabilitation des réseaux de collecte, de transport et

des ouvrages de traitement,

Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,

A la demande du propriétaire, assurer l'entretien des Installations et les travaux de réalisations et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

L'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-057 en date du 12 octobre 2016 a validé le transfert de cette compétence, tel qu'énoncé ci-dessus à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud à la date du 1er novembre 2016.

Aussi, le transfert de la compétence s'effectue en 3 étapes :

- clôturer le budget et autoriser le transfert vers le budget principal de la commune,
- mettre à disposition des biens à la CC-SMS pour l'exercice de la compétence par le biais de mise à disposition,
- déterminer le montant des résultats à transférer, en investissement et en fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de clôturer le budget annexe « assainissement » de la commune au 31 octobre 2016,

AUTORISE le transfert des éléments d'actifs et de passif au budget général de la commune,

MET A DISPOSITION les biens, équipement relatifs à l'exercice de la compétence « assainissement » ; cette mise à disposition faisant l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la Commune et la CC-SMS,

DONNE POUVOIR au maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

2016-08 / 62 Réfection de la chaussée Rue de l'Impasse

Le maire précise que suite aux travaux de mise en conformité de l'assainissement dans la Rue de l'Impasse, il est nécessaire de voter et de prévoir des travaux de réfection de la chaussée dans cette ruelle. Le devis présenté par la Société COLAS s'élève à la somme de 17.333,00 € HT 20.800,20 € TTC en voirie. Le maire ajoute que ces travaux, en partie VOIRIE, sont à inclure au Budget Communal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux de réfection de la voirie dans la Rue de l'Impasse et le devis COLAS s'y rapportant,

VALIDE l'inscription des fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux sur le budget communal (travaux de voirie - diverses rues),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-08 / 63 PLU - demande du solde subvention départementale PACTE 57

Le maire rappelle le dossier d'étude et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune. Pour réaliser le PLU, la commune a bénéficié d'une aide du Département de la Moselle (Subvention PACTE 57). A ce jour, 3 factures sont déjà mandatées pour l'étude PLU (ECOLOR de Fénétrange qui est en charge de la réalisation de ce dossier).

Le maire ajoute que pour bénéficier d'autres programmes de subventions départementales (notamment AMITER pour les travaux de réhabilitation de l'entrée de l'école maternelle programmés en 2017), il est nécessaire de demander versement des subventions PACTE57 correspondant au dossier PLU et de ce fait, de renoncer au solde correspondant aux éventuelles autres factures ECOLOR restant à mandater.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter le versement de subvention PACTE 57 pour le dossier PLU de Sarraltroff et les 3 factures ECOLOR mandatées à ce jour,

PREND ACTE et VALIDE le fait qu'il renonce au solde de subvention PACTE 57 pour ce dossier PLU,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22H15.

LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Albert Frédéric, Mazerand Régis, Dannenberger Clément, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 21/11/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Noblé Sébastien, Charrier Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - - .

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire expose quelques communications :

Vincent BAILLY remercie ses collègues du conseil municipal pour leur participation lors de son mariage le 27 aout dernier.

La Paroisse de Sarraltroff organise un Concert de Noël le dimanche 4 décembre à l'Eglise de Sarraltroff. Un vin d'honneur sera servi après le concert à la Salle des Fêtes. Le concert sera donné par le Chœur d'Hommes "LES JOYEUX COMPAGNONS" de Puttelange aux Lacs.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

2016-09 / 064 : Contrat de Bérengère GENTEL - Adjoint Animation 1ère Classe

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la continuité du service du Periscolaire au cours de l'année 2016-2017, il convient d'en renforcer les effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de RESPONSABLE DU PERISCOLAIRE à temps complet (35/35e hebdomadaire) pour gérer les employés actuellement affectés à ce service à compter du 1er JANVIER 2017. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière ANIMATION, au grade de ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par les articles de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de BAFA et d'une formation en cours pour un diplôme de BAFD. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CLASSE, sur la base du 1er échelon (indice brut 342 - indice majoré 323).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire et de créer au 1er JANVIER 2017 un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe,

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-09 / 065 : Poste d'Attaché Territorial - Traitement du Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement du secrétaire de mairie (grade d'attaché territorial), conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique. Il précise que la dernière augmentation de l'intéressé date du 1er janvier 2013. D'après le tableau d'avancement de sa grille indiciaire, un passage à l'échelon 6 du grade d'Attaché Territorial est possible.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

DECIDE de porter le traitement du Secrétaire de Mairie au SIXIEME échelon de la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial (cat. A) de la Fonction Publique Territoriale, ceci à compter du 1er JANVIER 2017,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-09 / 066 : Fusion des Communautés de Communes - Composition du Conseil Communautaire

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal la fusion des Communautés de Communes au 1er janvier 2017. Il rappelle que jusqu'à présent, deux délégués, le Maire (Francis MATHIS) et le 1er Adjoint (Alain SCHWARTZENBERGER) représentaient la Commune de Sarraltroff au sein du Conseil Communautaire. Avec la fusion, il n'y aura plus qu'un seul délégué titulaire et un délégué suppléant pour

représenter Sarraltroff. Le Maire propose ensuite de délibérer pour décider de la mise en place du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de nommer :

Titulaire : Francis MATHIS - Maire

Suppléant : Alain SCHWARTZENBERGER – 1er Adjoint

au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, ceci au 1er janvier 2017,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2016-09 / 067 : Travaux à l'Ecole Maternelle – Subvention au Conseil Départemental de la Moselle - AMITER

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement de l'entrée de l'école maternelle puis, il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

DEVIS préparé par Michel NEGRI (architecte) : 215.644,92 € HT

TVA 20% 43.128.98 €

Cout de l'opération : 258.773,90 € TTC.

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Subvention du Conseil Départemental de la Moselle (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires - AMITER) et qu'un dossier de demande peut être déposé dans ce sens.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet des travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit :

DEVIS HORS TAXES = 215.644,92 €

SUBVENTION sollicitée à l'Etat DETR = 35% - 75.475,72 €

SOLDE pour la base AMITER = 140.169,20 €

SUBVENTION Conseil Départemental AMITER = 50% 70.084,60 €

Solde à la charge de la Commune (fonds propres) = 70.084,60 €

Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle, pour ces travaux, la subvention AMITER (soit un montant de 70.084,60€),

S'engage à couvrir pendant la période 2016-2017 la partie à la charge de la Commune par l'inscription des fonds nécessaires au budget,

Autorise le Maire à signer, avec le Président du Conseil Départemental de la Moselle, la Convention AMITER, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Programme des travaux 2017

Le maire propose ensuite au conseil municipal de discuter sur les travaux à prévoir sur l'exercice comptable 2017. Après échanges de vues, le conseil municipal, valide, dans la limite des fonds disponibles, les travaux suivants :

Travaux Ecole Maternelle - Entrée et Accueil - Subvention AMITER CD57 (demandée ci-dessus),

Travaux Ecole Primaire – Sécurisation des entrées,

Terrain GROSSE ANNA – Achat en cours = création d'un parking – Sécurisation de l'arrêt de Bus Scolaire au carrefour central (Rue de Hilbesheim),

Bâtiments communaux - poursuite des travaux d'Accessibilité (Eglise - Salle des Fêtes...),

Rénovation de la Voirie - RUE DU RESERVOIR

Parcours de Santé à la Zone de Loisirs,

Assainissement – Rue des Cerisiers – Rue de l'Eglise – Rue de Sarrebourg (pompes) - par la CCSMS

Diagnostic de l'Eclairage Public CCSMS (plusieurs coffrets électriques sont à remettre en état)

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22H15.

LES ATTESTATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE

La Préfecture de la Moselle nous informe que l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs est rétablie à compter du 15 janvier 2017.

En effet, à partir de cette date, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Pour établir cette autorisation, il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'Etat ou une Mairie.

Le formulaire CERFA n° 15646*01 d'autorisation de sortie du territoire est accessible et disponible sur www.service-public.fr

En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni :

de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),

d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale,

de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016).

L'utilisation du passeport seul n'est plus considéré comme suffisante.

L'AST sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Elle sera requise pour tout voyage, individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique, centre de vacances).

La durée de l'autorisation est fixée par l'adulte titulaire de l'autorité parentale.

Toutefois, l'AST est délivrée pour une durée maximale d'un an.

Toute information sur l'AST est disponible sur le site :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Echos de nos associations

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff - U.N.C.

Fort de ses 67 membres, le comité du Souvenir Français de Sarraltroff a rempli et poursuit encore jour après jour sa mission principale : conserver la mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour la France. Notre fidèle porte-drapeau, Théophile Roos était présent lors de 34 sorties (cérémonies patriotiques dans le pays de Sarrebourg, congrès départemental du Souvenir Français à Dieuze, journée de la mémoire mosellane à Marly ... etc). Le Président espère renforcer son bureau en trouvant des forces vives en doublure du bureau actuellement en place afin de préparer sereinement l'avenir. Le travail d'initiation à la mémoire auprès des écoles se poursuit en étroite collaboration avec les enseignants de l'école primaire. Un voyage mémorial au musée de Gravelotte est prévu pour le mois de mars 2017.

La prochaine réunion annuelle aura lieu le vendredi 10 mars 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de Sarraltroff.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Le Président, Paul VARY





Pourquoi donner son sang ?

"Le don de sang permet de sauver des vies et il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain".

Chaque jour, 880 dons sont nécessaires.

Les produits sanguins sont notamment utilisés : en obstétrique (par exemple lors d'accouchements difficiles) lors d'interventions chirurgicales, notamment en orthopédie pour certaines maladies du sang, comme la drépanocytose ou les cancers pour fabriquer des médicaments (immunoglobulines, facteurs de coagulation)

La Journée mondiale des donneurs de sang a lieu tous les ans le 14 JUIN.

À cette occasion, l'Établissement Français du Sang (EFS) organise 350 collectes de sang réparties partout en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Qui peut donner son sang ?

Toute personne reconnue médicalement apte au don par le médecin de l'EFS, âgée de 18 à 70 ans et pesant au moins 50 kilogrammes, peut donner son sang. Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4. Entre 2 dons de sang, il faut respecter un délai de 8 semaines minimum.

A quoi sert le don de sang ?

La transfusion sanguine est indispensable et vitale pour venir en aide :

Aux malades (cancer, leucémie, sida...) - Aux opérés - Aux grands brûlés - Aux femmes enceintes en cas d'accouchements difficiles - Aux hémophiles - En cas d'épidémies - Aux accidentés de la route, des catastrophes naturelles (tremblement de terre, ouragans, typhons), catastrophes d'origine humaine (effondrement d'immeubles...), catastrophes technologiques (explosions, manutentions de substances chimiques, nucléaires...) - En cas de situations d'urgences (attentats, collision de trains, accident d'avions...) - À la chirurgie et la médecine

Les contre-indications permanentes :

Les maladies du cœur, des vaisseaux sanguins ou de la coagulation



Les insuffisances respiratoires comme l'asthme sévère
Le diabète traité par insuline
Les maladies graves, chroniques ou à rechute

Avant de donner son sang, l'EFS rappelle qu'il vaut mieux boire et manger (l'important est de ne pas venir à jeun). De plus, pour un premier don, il faut se munir de sa pièce d'identité.

À qui puis-je donner mon sang ?

Nous n'avons pas tous le même groupe sanguin. Pour le caractériser, on l'identifie principalement ABO et Rhésus (A, B, O et rhésus correspondant à des protéines présentes ou non sur la membrane des globules rouges). Ces deux systèmes déterminent la possibilité pour un malade de recevoir le sang d'un donneur : c'est la compatibilité des groupes sanguins. Il existe quatre groupes : A, B, AB et O.

Collectes 2016 :

Sarraltroff : le 07/01/2016 : 55 donateurs
Oberstinzel : le 08/04/2016 : 56 donateurs
Goerlingen : le 01/07/2016 : 48 donateurs
Sarraltroff : le 07/10/2016 : 53 donateurs
Soit : 212 dons

Collectes 2017 :

Sarraltroff : le 06/01/2017
Oberstinzel : le 07/04/2017
Goerlingen : le 07/07/2017
Sarraltroff : le 06/10/2017

Merci à tous ceux qui se sont présentés aux différentes collectes, en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Merci également aux habitants des 3 communes pour leur générosité lors de la vente des calendriers « Don du sang ».

*Meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé,
Le Président Francis MATHIS et son comité.*

Club de couture



Le club de couture vous présente ses meilleurs vœux en cette année qui débute.

Nous rappelons aux personnes qui seraient intéressées et qui savent déjà coudre, que l'atelier couture se déroule le mardi de 14 h à 17 h à la salle des fêtes.

Venez nous rejoindre pour des après-midi créatifs.

*La présidente,
Muller Anne-Marie*



Fête de la Saint Barbe au Lion d'Or

Le bilan de l'année 2016 sera à marquer d'une pierre noire pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Après la Marche des Rois Mages, début janvier, qui attire toujours de nombreuses personnes des environs et garantit ainsi son succès, nous avons joué de malchance en ce qui concerne notre concours de pétanque. Suite aux fortes intempéries du 4 juin, un arrêté préfectoral ayant été voté, nous a obligé à annuler en dernière minute notre manifestation.

2016 aura marqué la population par les importantes inondations du mois de juin. Le 4 juin, dès 5 h du matin, les pompiers sont intervenus pour venir en aide à leurs concitoyens victimes des fortes pluies. Ils resteront à pied d'œuvre toute la journée. Le 25 juin, la météo toujours aussi capricieuse, provoquera à nouveau des inondations encore plus impressionnantes que celles du début du mois. Elles toucheront encore plus de nos concitoyens et leur laisseront un goût amer. Là encore, les Sapeurs Pompiers feront leur maximum pour être sur le terrain. Sur la demande du CIS Sarrebourg, ils seront aussi amenés à intervenir sur les communes environnantes.

Un appel est lancé à toutes les personnes motivées de plus de 16 ans et souhaitant rejoindre le Centre de Sarraltroff. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le Chef de Centre, Olivier KERN au 06 07 22 60 22. Nous

avons l'honneur de compter une nouvelle recrue depuis le 1^{er} janvier 2017: Yannick Kellermann.

Afin d'être toujours opérationnels, nous continuons à nous former au courant de différents exercices et recyclages.

D'autres manifestations ont jalonné cette année : l'assemblée générale en février, la vente des calendriers en novembre ainsi que l'incontournable S^{te} Barbe. A cette occasion M. GASSMANN Gilbert s'est vu remettre la médaille pour 25 ans de service.



M. GASSMANN Gilbert s'est vu remettre la médaille pour 25 ans de service

Le Corps des Sapeurs Pompiers ainsi que l'Amicale remercient la population pour sa participation lors de nos manifestations et leur générosité lors de la vente des calendriers.

Nous adressons également un vif remerciement à M. Le Maire et à la municipalité pour leur soutien.

Les Sapeurs Pompiers, la Présidente et les Membres de l'Amicale vous présentent leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour 2017



Inondations du 25 juin 2016

Sports réunis de Sarraltroff

C'est non sans fierté que les SPORTS REUNIS DE SARRALTROFF, créés dans les années trente, compte actuellement 90 licenciés répartis entre membres du comité, dirigeants, joueurs séniors et petits footballeurs en herbe.

Une fois de plus la saison écoulée a été riche à tous les niveaux.

Ainsi sportivement nous tenons à féliciter l'équipe A qui a atteint l'objectif de début de saison à savoir la montée en troisième division. Un grand merci à l'ensemble des différents acteurs pour leur implication. La compétition fut rude et intense, émaillée de hauts et de bas mais fort de la détermination de chacun, la réussite a été au rendez-vous.

A l'aube de débiter la nouvelle saison à l'échelon supérieur, il nous a semblé opportun de réaliser un recrutement conséquent. Ce dernier ayant dépassé nos attentes, la création d'une équipe B, en projet depuis quelques temps, a été possible. En effet, 9 nouveaux licenciés sont venus agrandir les rangs du club et un jumelage heureux avec le club de BETTBORN HELLERING a été réalisé.

Le début de cette saison 2016-2017 a été marqué par des résultats plus qu'honorables pour les 2 formations, et nous tenons à pré-



ciser que l'équipe fanion a réussi à se hisser au 4^{ème} tour de la coupe de Moselle (et ce n'est pas terminé).

Du côté de la jeunesse, la motivation des enfants, l'implication de leurs parents et des différents éducateurs sont des atouts majeurs pour l'avenir et le développement du club. Nous avons le plaisir d'engager régulièrement lors des plateaux du week-end 3 équipes de U7, 2 équipes de U9 et 1 équipe de U11. Nous comptons également quelques licenciés dans les catégories supérieures jouant au sein des clubs voisins.

De nouveaux aménagements nous permettent désormais d'accueillir les plateaux U11, un grand merci à la mairie pour le financement de 4 buts de foot à 7.

Les inscriptions pour les enfants sont possibles tout au long de l'année. Pour tout ren-

seignement, n'hésitez pas à nous contacter au 06-14-36-22-87 (MAZERAND Régis).

Au niveau arbitral nous tenons à remercier Ludovic KELLERMANN pour son engagement. Tout autre candidat sera le bienvenu.

Notre association peut également afficher quelques motifs de satisfactions d'un point de vue festif. Les différentes manifestations organisées tout au long de l'année ont rencontré

un franc succès. La fête des mères reste une manifestation conviviale et continue d'attirer les amateurs de pizzas-flamms.

Mention spéciale pour la brocante 2016 qui cette année a été exceptionnelle suite à une météo clémente. Pour cette 25^{ème} édition, l'affluence a battu tous les records.

Depuis plusieurs années, le club investit dans différents équipements, notamment cette année avec la fabrication d'un tournebroche.

L'année 2016 a été marquée à l'occasion de la fête du village par la mise

en place d'une fête de la bière en remplacement de la traditionnelle soirée paella. Cette nouveauté a connu une franche réussite.

Ainsi nous tenons à remercier tous ceux qui, nombreux, nous ont soutenu ou ont participé à nos différentes fêtes et ont contribué à leur succès.

Nous espérons que nos manifestations futures rencontreront des réussites équivalentes, ces dernières étant indispensables à la pérennité financière de l'association. Nous comptons sur une participation active de nos concitoyens.

Nous tenons également à remercier la municipalité ainsi que nos différents parraineurs pour leur soutien très précieux.

Le comité, les dirigeants et les joueurs, s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2017.





Un verger, que du bonheur !

OUI, posséder un verger, ce n'est que du bonheur.

Qu'il soit petit ou de taille moyenne, un verger procure satisfaction toute l'année durant. Toutefois on évitera les vergers de grande surface, car rapidement on en devient l' "esclave", on n'en profite plus et on n'en savoure plus les bienfaits. Trop d'herbe à tondre, trop de taille, les traitements phytosanitaires deviennent une corvée.

Oui, quelle que soit la saison, le verger émerveille, rend heureux, nous fait découvrir des choses nouvelles que nous ne connaissions pas. Cela peut-être des choses heureuses comme la découverte d'une variété de fruits particulièrement goûteuse, mais aussi avoir à faire avec un ravageur méconnu, récalcitrant, nécessitant de revoir la stratégie de protection du verger déjà difficile à réaliser.

Peu importe, la difficulté est souvent source d'un nouveau challenge, de changement de comportement, de réflexion, se laisser gagner par des automatismes et des attitudes systématiques.

Le verger est un milieu qui évolue en permanence, lié aux saisons, aux conditions climatiques, parce qu'un arbre est vivant, il pousse en hauteur et en largeur et prend une belle forme.

La récolte des pommes est de qualité moyenne cette année,

elles sont presque toutes attaquées par le carpocapse, on a rarement vu tant de pommes véreuses.

Coté fruits à noyaux, on constate une même disparité concernant les quetsches et les mirabelles, des arbres pleins par endroits, alors qu'ailleurs, il n'y a même pas de quoi faire une bonne tarte.

Cette année, le mois de septembre est l'un des plus chauds depuis les relevés météorologiques. Les moyennes mensuelles des températures minimales et maximales sont nette-

ment supérieures aux normales.

La moyenne des températures maximales pour la période 1981-2010 est de 21°C. Pour septembre 2016, elle atteint 25,4°C soit +4.4°C.

Début octobre, nous constatons l'absence et la rareté des merles. Sur les pommiers les plus beaux fruits sont intacts... Les passereaux, dont les merles noirs principalement, sont victimes du virus USUTU. Ce virus est un arbovirus du genre "flavivirus". Il circule de façon cyclique entre les moustiques (vecteurs) et les oiseaux sauvages (réservoirs naturels), le risque de transmission à l'homme est négligeable et ne provoque, dans ce cas, qu'une hyperthermie.

Une nouvelle année s'annonce, mon souhait sera que tous les arboriculteurs et les jardiniers de la nature obtiennent, en 2017, des fruits et légumes en quantité mais aussi de grande qualité naturellement et qu'elle leur apporte également beaucoup de satisfactions dans leur travail quotidien, du bonheur et une très bonne santé, élément indispensable, en y associant tous les êtres qui leur sont chers.

Bonne et Heureuse Année à vous tous.

*Le Président,
Francis MATHIS.*

Traitement bio des pommes de terre contre les doryphores

Recette et dose pour 10 litres de bouillie

Mettre dans un récipient :

-1/2 litre de purin d'ortie

-1 litre de vinaigre de vin

-1 verre d'huile d'olive

-1/2 litre de savon noir ou de savon de Marseille d'origine végétale

-1 pincée de gros sel

Compléter avec de l'eau pour obtenir 10 litres de matière.

A appliquer dès que les pommes de terre sont sorties, environ entre 5 et 8 centimètres de hauteur.

Bon traitement et bonne récolte



Foyer Saint Michel



Sous l'impulsion de la commune, de la directrice du périscolaire Bérengère GEN-TEL, mais aussi accompagnée par Monsieur RABIN président sortant, le Foyer Saint Michel qui était en sommeil depuis 2015, a été repris en mars 2016. L'objectif étant de pouvoir proposer des activités de centre aéré durant les vacances scolaires.

Les enfants âgés de 6 à 12 ans ont ainsi été accueillis en centre aéré au mois

d'août durant 3 semaines d'activités, du 8 au 26 août 2016, autour des thèmes multisport, pirate et disco. Plusieurs sorties ont été effectuées pour le plus grand plaisir des enfants : au centre équestre à Goerlingen, au centre aquatique à Sarrebourg, au Laser 57 à Dieuze et au bowling à Phalsbourg. Le dernier jour a été ponctué par une fête sous le thème disco, avec une animation karaoké et un moment convivial autour d'un repas. Les pa-

rents et les enfants étaient au rendez-vous et ont apprécié ce moment de partage. Le centre aéré a connu un franc succès cet été et sera reconduit l'été prochain voire aux vacances de printemps !

Par ailleurs, le président Patrick ETIENNE a démarré une activité adulte de course à pied au mois de septembre. Douze personnes sont inscrites et se rejoignent deux à trois fois par semaine pour s'entraîner ensemble. Une première sortie pédestre à destination des membres, a été organisée dans le massif du Donon. Parents et enfants ont apprécié cette balade dont le point culminant a été le temple du Donon.

Le président remercie particulièrement la municipalité pour son assistance et son soutien financier aux activités des enfants. Enfin, il tient à rendre un hommage aux participants mais aussi à toutes les personnes qui ont œuvré pour la bonne marche de l'ensemble des activités.

Les projets pour l'année prochaine sont en cours de discussion, rendez-vous en 2017.

Patrick ETIENNE, Président de l'association Foyer Saint Michel

Club de l'Amitié de Sarraltroff et environs

Le club de l'Amitié de Sarraltroff, fort de ses 113 adhérents, propose toujours diverses activités pour ses membres qui se retrouvent tous les quinze jours pour la marche, les jeux de cartes, les jeux de société, mais aussi les voyages et animations diverses.

En outre, les membres qui le souhaitent, participent au cours de gym douce qui a lieu tous les 15 jours les lundis de 13h30 à 14h30.

Nos animations et sorties de l'année 2016

Le 18 février 2016 : le loto a rassemblé une centaine de personnes

Le 17 mars 2016 : 88 personnes se sont inscrites au concours de belote

Le 28 avril 2016 : à 10h une quarantaine de marcheurs de Sarraltroff et St Louis se sont retrouvés pour un circuit autour de Sarraltroff. Visite commentée par Grégoire WEBER de l'église de Sarraltroff. A midi, les marcheurs et les non-marcheurs ont partagé un cous-cous.



Le 10 mai 2016 : Le club de Loisirs de St Louis s'est joint à nous et 120 personnes ont fait une sortie en Forêt Noire à Maria Lindenberg. A cette occasion l'abbé Petitjean avait célébré une messe.

Du 7 au 11 juin 2016 le Club de l'Amitié de Sarraltroff et le club de Loisirs de St Louis ont emmené 120 personnes au Wilder Kaiser dans le Tirol.

Le 29 septembre 2016 : 52 personnes ont visité JFA (Jus de Fruits d'Alsace) à Sarre-Union et le moulin de Willer à Harskirchen.

Le 2 octobre 2016 : repas retrouvailles avec 105 personnes avec projection de photos du voyage au Wilder

Kaiser.

Le 27 octobre 2016 le club de loisirs de St Louis a invité le club de l'amitié de Sarraltroff pour une journée conviviale, marche et déjeuner.

Le 13 novembre 2016 : repas Pot au Feu avec projection d'un diaporama retraçant les activités du club.

Le 18 décembre 2016 : Fête de Noël des membres du club.

Les personnes intéressées par nos activités et désirant nous rejoindre, seront les bienvenues.

(Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre en téléphonant au 03.87.03.34.17)

Encore une année enrichissante pour les participants aux cours de cuisine organisés à Sarraltroff. Toujours fidèle, au rythme de dix séances dans l'année, à savoir le second mardi soir de chaque mois, Luc Jung officie en transmettant son amour du métier aux participants très assidus. Toujours, en clôture de cette période scolaire, le mois de juin permet aux stagiaires de restituer leurs connaissances acquises tout au long des soirées instructives. C'est l'occasion d'inviter la personne de son choix pour lui faire goûter les mets préparés durant cet après midi.

Comme à l'accoutumée, si vous êtes intéressés, pensez à vous inscrire en Mairie avant le 1^{er} septembre. La reprise de la session avec des thèmes accessibles à tous permettent d'approfondir les bases de la cuisine dans les règles de l'art. Très vite, l'effectif est complet dès la rentrée. Luc s'attache à expliquer



avec patience et professionnalisme toutes les astuces et méthodes de ce métier qu'est la cuisine selon Escoffier.

Un grand merci pour sa disponibilité en complément de son activité de traiteur Le Gourmet à Sarrebourg.

Quelques exemples de plats réalisés



Bonbons de foie gras à la mangue, tartare d'avocats, crevettes et grenades. Sauce d'agrumes



Poires pochées au vin rouge de Bourgogne épicé et au cassis, granité au Côtes de Beaune



Crème Dubarry à la brunoise de noix de St Jacques



Ballotins de poulet Contois, risotto au lentilles et tuiles de comté AOP

Centre aéré du mois d'août au city stade - hand-ball



A la paroisse

Si 2015 fut marqué par d'importants travaux de restauration au sein de notre église, l'année 2016 a été plus sereine. Plusieurs faits ont toutefois ponctué l'année qui s'achève.

Un changement au sein de l'équipe du conseil de fabrique a eu lieu en début d'année. En effet, nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Rita MAZERAND, nouveau membre assesseur qui, depuis le mois de mars, remplace Madame Valérie FUNAZZI.

Le 28 mai, à l'initiative de notre maire Monsieur Francis MATHIS, Monseigneur Jean Christophe LAGLEIZE, Evêque de Metz, nous a fait l'honneur d'une visite suivie d'une messe chantée en l'église St Michel de Saraltroff. Un vin d'honneur et un repas clôturèrent cette soirée dans la convivialité.



l'Abbé Jérôme PETITJEAN

Après avoir été notre prêtre pendant six ans, l'Abbé Jérôme PETITJEAN s'est vu confier de nouvelles missions par l'Evêché et a ainsi rejoint sa nouvelle communauté de paroisses à Moulin Les Metz. Au terme de la célébration de sa dernière messe le dimanche 04 sep-

tembre, un repas précédé d'un vin d'honneur, rassembla l'assistance dans la joie et la bonne humeur afin d'honorer une dernière fois le travail accompli par l'Abbé PETITJEAN.

C'est désormais à l'Abbé Patrick MULLER, notre nouveau curé, que revient la charge de pasteur de la communauté de paroisses St Jean Baptiste du Val de



l'Abbé Patrick MULLER

Sarre et St Rémi de Fénétrange. La messe d'installation du 11 septembre, présidée par Monsieur l'Archiprêtre Paul BAILLOT, rassembla un grand nombre de fidèles autour de notre nouveau curé.

A l'issue de la messe, l'assemblée fut invitée à partager le verre de l'amitié. Souhaitons donc la bienvenue à l'Abbé Patrick MULLER et assurons-le, de notre aide et de notre soutien dans les missions qui lui ont été confiées.

L'année 2016 ne saurait se terminer sans une manifestation de circonstance. En effet, à l'approche des fêtes de la Nativité, nous avons eu l'immense joie d'accueillir, le 04 décembre dernier, le chœur d'hommes « Les Joyeux Compagnons ». Sous la direction du talentueux chef de chœur, Nicolas TRINKWELL, ces choristes émérites ont su conquérir les quelques deux cent vingt mélomanes, venus les applaudir. Chants de Noël, liturgiques ou classiques, ont été interprétés avec maestria dans l'émotion, la gaieté et la convivialité.

Toutes ces manifestations ne pourraient se concrétiser sans l'aide et le soutien de notre municipalité à qui nous exprimons nos plus vifs remerciements. Ces remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui donnent de leur temps tout au long de l'année pour l'embellissement et la propreté de notre église ainsi qu'aux généreux donateurs, qui, notamment lors de la quête du mois de mai, contribuent à la vie de notre église.

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017
A TOUTES ET A TOUS.**

*Le Président du Conseil de Fabrique
Jean-Marc SCHWARTZ*



Le chœur d'hommes « Les Joyeux Compagnons »

Pierre MESSMER : l'année du centenaire de sa naissance (1916-2016)

En mémoire et en honneur à M. le Ministre, Député-Maire de Sarrebourg Pierre MESSMER à l'occasion de l'année du centenaire de sa naissance (1916-2016)

Pierre MESSMER est né le 20 mars 1916 à Vincennes et décédé le 29 août 2007 à l'Hôpital du Val de Grace à Paris. Héros de Bir-Hakeim et d'El-Alamein, il fut compagnon de la Libération dès 1941. Parmi les nombreuses fonctions qu'il occupa, il fut Ministre des Armées du Général DE GAULLE de 1960 à 1969, Premier Ministre de Georges POMPIDOU de 1972 à 1974. Il fut Député RPR de 1968 à 1988. Député Européen, Président du Conseil Régional de Lorraine et Député-Maire de Sarrebourg de 1971 à 1989.

Les entretiens se passaient très souvent verbalement lors des jours et heures d'ouverture de son bureau en Mairie de Sarrebourg. Il s'agissait principalement de demander son intervention pour l'obtention de subventions pour des travaux exceptionnels prévus à Sarraltroff.

Exemples : renouvellement de conduite d'eau et réseau d'assainissement traversant totalement la commune ou construction du nouveau bâtiment scolaire.

En 1969-1970, la commune avait acquis un terrain route de Goerlingen en vue d'y transférer le terrain de football, mais le terrain avait une dénivellation de 3 mètres donc incompatible avec les jeux de football. Sur ma demande Pierre MESSMER est venu voir le terrain sur place et proposa de faire intervenir des hommes du 34^{me} Régiment du Génie pour niveler le terrain et le rendre praticable. La commune de Sarraltroff n'eut à sa charge que les repas des hommes. De ce fait les travaux furent réalisés en une dizaine de jours. Il nous restait qu'à ensemercer le terrain. Pour la construction des vestiaires-tribune et douches, des subventions furent allouées à 50%.

Il prenait plaisir à venir dans notre village et ne manquait jamais de passer nous saluer ou de participer à nos manifestations comme lors de la remise de l'Ordre National du Mérite à M. Grégoire WEBER dont il fut le parrain.

Nous avons aussi salué sa présence lors du 50^{me} Anniversaire de la Commémoration de la Libération de Sarraltroff le 20 novembre 1994.

Dans les moments difficiles, ses encouragements et conseils étaient toujours précieux. Pierre MESSMER était un Grand Homme droit et simple, attentif et mesuré. Nous étions toujours heureux de le rencontrer. C'est cet aspect de l'homme



que je tenais à souligner dans ces quelques souvenirs.

Pour marquer le centenaire de sa naissance, une statue en son honneur a été dévoilée le 3 septembre 2016 à 11 heures devant la Chapelle des Cordeliers grâce à l'Association « Les Amis de Pierre MESSMER » qui a récolté en plusieurs semaines les fonds nécessaires afin d'ériger cette sculpture qui est l'œuvre du sculpteur JIVKO. Ainsi Pierre MESSMER sera éternel dans sa ville de Sarrebourg.

BEAUVAIS Robert – Maire Honoraire



Centre aéré - journée football au stade de Sarraltroff

Sarraltroff par l'histoire

La dernière lettre (Heimatbrief) de Marcel GASSMANN à ses camarades du front avant son arrestation

Sarraltroff le 20.03.1944

17ème HeimatBrief (HB) à tous les camarades de la Wehrmacht.

Lorsque vous aurez cette 17ème HB cela fera déjà 1 an et demi que les premiers d'entre vous devaient endosser la tenue grise (Feldgrau). Qui aurait pensé à l'époque que la guerre allait encore durer si longtemps. Nos doux rêves pour notre société (terrain de sport, championnat, etc...) ont déchanté. Certains d'entre nous manquent déjà à l'appel et qui sait où nous disperseront la guerre et les temps futurs, de sorte que, comme je craignais, il y aura de moins en moins de membres actifs de la vieille garde à œuvrer lorsque tout sera fini. Ainsi se succèdent les jours et nous lisons tous les jours que les combats empirent, que la terreur aérienne prend des proportions de plus en plus importantes. Pendant que j'écris, l'air résonne du vrombissement de nombreux avions ennemis, aujourd'hui visibles à l'œil nu. Ne désespérons pas et gardons l'espoir d'un printemps proche ! Et la paix viendra bien un jour. Depuis ma dernière lettre à laquelle seul Robert KARLESKIND a répondu, peu de neuf dans le village.

Raymond DANNENBERGER a également été incorporé à la Wehrmacht jeudi dernier. DASTILLUNG Louis est resté stationné au RAD comme instructeur.

La famille de GROSSE Paul a eu un petit garçon qui ne tarda pas à mourir. La mère WEBER âgée de 73 ans a été enterrée la semaine dernière. HARTMANN Louis qui était enfermé pour automutilation a été libéré. SCHEFFER François est hospitalisé à cause des gelures de ses pieds. A Réding on dénombre déjà 7 disparus de la classe 1924. Le jeune SCHEIDECKER de Sarrebourg interné à Schirmeck y est décédé. Le père du jeune SCHEFFER Robert de Sarrebourg y est également mort.

Après une pause de près d'un an, notre jeunesse a de nouveau disputé un match et s'est bien défendue. Ils affrontaient à 10 Gosselming, et obtinrent le score de 3-3 à l'extérieur. A domicile, ils obtinrent le score record de notre société contre Hoff avec un 14-0. Que dites-vous de cela ? Il y avait GROSS, DANNENBERGER, STEIN, BEAUVAIS, KARLESKIND Jean, SCHAEFFER René, ROOS Camille et 3 joueurs de Hilbesheim. Contre Hoff ont joué deux éléments de Gosselming, LAUER de Hilbesheim et celui qui est en congés SPÄTER Eugène qui du côté droit fit un bon match. Ses corners étaient parfaits. Le résultat démontre aussi que tous les autres se sont bien battus.

Et maintenant parlons des camarades au loin :

CAMUS Joseph m'adressa le 2 mars une lettre longue de 8 pages de la « Deutsche Krone » (Poméranie) où il est formé comme marin. Il raconte sa vie à la caserne et ses pensées vont à tous ses camarades au front. On voit bien qu'il fut déjà capitaine. Je dois me reporter à mon exposé ci-dessus car je viens de constater qu'il a également répondu au 16ème HB. Il va bien et salue tous les camarades.

THIRY Oscar écrit le 10 mars qu'il se trouve à l'hôpital de réserve de Lemberg en raison d'une infection de l'oreille moyenne ; il a participé aux combats de Russie où c'était selon ses mots « TERRIBLE ». Je lui souhaite au nom de tous un prompt rétablissement.

WIRTZ Alfred a écrit le 14 et 31 février. Il est également blessé et se trouve à l'hôpital de Brzezany (Pologne). Quelques camarades ayant été pris à parti par des partisans, il dut prêter main

forte. Ils furent pris dans un déluge de feu d'infanterie et il fut blessé au visage par des éclats de grenade à manche. On dut lui extraire un éclat de la joue et de la mâchoire inférieure. Nous lui souhaitons tous un bon rétablissement.

KARLESKIND Robert a écrit le 25 février et le 13 mars de l'hôpital de réserve de Lötzen (Prusse Orientale). Il a été victime d'un tir dans la cuisse avec fracture de l'os et d'une éraflure de la main droite. Il a récupéré sa main à l'exception d'une raideur du médium. La fracture de la cuisse s'améliore lentement écrit-il. La convalescence sera longue. Au nom de tous, je lui souhaite une bonne et complète guérison.

HOLTZ Joseph (une lettre du 21 mars). D'abord après coup au nom de tous, les meilleurs vœux pour sa fête. Joseph est aussi maintenant sur le front de l'est dans la région au nord de Minsk et ses environs. Il a aussi été engagé au feu et tout se passe bien. Il fait partie d'un bataillon d'attaque. Après l'assaut, il croyait avoir vu un russe dans le miroir, écrit-il. Dix jours sans se raser lui ont donné l'air d'un bandit. Comme vous le voyez notre Josef ne perd pas le moral.

RABOT Aloyse : le 10 mars, j'ai reçu sa lettre du 6 janvier. Les vœux pour la fête sont arrivés largement en retard comme tu le constates cher Alois mais « mieux vaut tard que jamais » comme le dit le proverbe et j'étais vraiment content que tu aies pensé à moi. Il souhaite à tous une bonne nouvelle année. Il demande si René MEYER et Camille GASSMANN sont déjà rentrés en permission. Si tu as eu le dernier HB tu es au courant que René n'était pas là à Noël, et Camille pas encore. Il se réjouit particulièrement de la lettre du dernier. Il se trouvait en dernier au sud de Krivoï-Rog. Cette région fut entre temps reconquise par nos troupes et il a certainement dû vivre de grandes fatigues. Nous te souhaitons le meilleur.

MATHIS Aloyse : a écrit le 12 mars de Croatie de la région d'Agram (Zagreb). Comme vous le voyez tous les camarades sont maintenant engagés dans les combats. Il est dans un régiment de chasseurs. A cause de son genou, il a consulté un médecin parce qu'il ne supportait pas les grandes fatigues. Il va bien. Il était en route pendant trois semaines et a adressé ses salutations de Stetting et Vienne.

Camille écrit le 20 février et 10 mars. Il est toujours encore stationné en Grèce où il se plaît. Il salue tous les camarades. Sa lettre du 02 février pour ses camarades est en copie.

GASSMANN Auguste : a écrit le 10 février de la région à l'ouest de Newel où il se trouve encore. Son secteur est encore relativement calme. Les choses vont bien pour lui et il souhaite la même chose à tous ses camarades.

De tous les autres, je n'ai pour l'heure aucune nouvelle. Comme vous l'avez constaté Eugène SPÄTER est en permission de convalescence. Il a complètement récupéré.

POIROT est aussi en permission. MEYER René semble toujours dans son secteur au nord de Pripet. De même que MAZERAND Joseph dans la région d'Angst.

De MEYER Fridolin personne ne sait rien depuis sa condamnation.

De GIGY Paul, RABOT Charles et ROOS Jean-Baptiste on ne sait rien de neuf.

FREISMUTH André ne semble pas encore avoir rejoint son unité depuis le dernier congé.

ROOS Raymond et SPAETER Joseph sont certainement encore dans leurs vieilles garnisons.

Je prie les camarades peu enclin à écrire de donner de leurs nouvelles car leurs amis souhaiteraient savoir où il se trouvent et ce qu'ils font.

Je termine aujourd'hui cette lettre avec mes salutations sincères à tous et je vous souhaite à tous un retour proche en bonne santé et en plus mes meilleurs vœux pour vous en tant que soldats.

Votre camarade de sport Marcel GASSMANN

MEYER René 07361 – MAZERAND Joseph 15432 – Jako GASSMANN

Camille 43514F – GASSMANN Auguste 02552 – HOLTZ Joseph 20449A

RABOT Al 20106 – SPAETER Eug 25219 – WIRTZ 57613 – MATHIS 59874G

SPAETER J 58988C – THIRY Oscar Res Laz in Lemberg (7a) N.H.O Block IV – Le code postal de Saaraltdorf est (18)

P.S. J'apprends à l'instant que SINTEFF Alfred d'Hilbesheim est tombé.

C'est le frère du jeune forgeron

Traduction : Bertrand KUGLER



Revenu à Sarraltroff à la suite de l'odyssée qui avait fait suite à son arrestation par la Gestapo le 04.04.1944 sur son lieu de travail à Réding Marcel Gassmann concrétise le rêve de ses camarades au niveau du Foyer Saint Michel. Ici en 1956 au Stade Malleray à Sarrebourg lors d'une prestation du cercle Saint Michel qui exécute une pyramide (photo JP Gassmann)

Commentaires sur la 17^{me} HeimatBrief

Pour rappel, les « Heimatbriefe » constituent un ensemble de lettres écrites par Marcel GASSMANN, à l'époque Président du Club de Gymnastique de Sarraltroff. En fait les nazis avaient imposé en Alsace-Moselle annexée, les mêmes règles que dans le Reich. Tout devait tendre vers l'armée, la guerre, et la servir. Tout devait être contrôlé. Chaque personne devait être embri-gadée dans une organisation, les agglomérations villageoises étaient regroupées et mobilisées en Zellen Block c'est à dire en quartiers et cellules etc....

Les gens d'ici, hésitant à participer devaient malgré tout donner le change aux nazis et notamment aux zélés administrateurs placés à la tête des villages à qui ils devaient des comptes.

C'est pourquoi ils s'engageaient dans des activités peu compromettantes.

C'est ainsi qu'à Sarraltroff se créa la Société des Sports et de Gymnastique autour de Marcel GASSMANN. Lorsque les

jeunes durent aller au RAD qui préfigurait l'incorporation de force dans la Wehrmacht, ils demandèrent à Marcel GASSMANN d'assurer un lien permanent entre eux, au travers de lettres, les « Heimatbriefe ». Marcel GASSMANN recevait des nouvelles de chacun d'entre eux. Ces lettres étaient parfois ouvertes par la police militaire et il fallait donc être prudent pour ne pas éveiller l'attention. C'est pourquoi, ils avaient convenu de codes avec Marcel GASSMANN avant de partir.

Il y eut 17 « Heimatbriefe » jusqu'au moment où Marcel GASSMANN fut arrêté par la Gestapo, à la suite d'une perquisition chez un camarade chez qui ils avaient découvert des éléments compromettants et Marcel GASSMANN devait être traduit devant la Justice nazie pour démoralisation de l'armée en temps de guerre, dont la sentence était en général la peine de mort.

Heureusement on approchait de la fin de la guerre et de la déroute de l'armée avec une immense pagaille qui profita à Mar-

cel GASSMANN et lui sauva la vie. Il avait été transféré à Berlin où siégeait la SonderGericht mais sa prison avait été bombardée par l'aviation alliée et détruite.

Mars 1944 était une année bissextile et la date de cette lettre correspondait au jour du printemps. Le Vésuve allait entrer en éruption. Les combats faisaient rage partout. Les Japonais commençaient à reculer dans le Pacifique. Les Nazis occupaient la Hongrie et les premiers convois funestes vers Auschwitz commençaient. Les forces alliées avaient débarqué en Afrique du Nord, en Sicile mais devant la défection italienne, les allemands avaient envahi l'Italie et bloquaient les alliés à Monte Cassino. Ils étaient prêts à vendre chèrement leur peau partout en Russie notamment.

Les « Camarades » sont sur tous les fronts, certains ont déserté, mais on fait comme si on ne savait pas. Beaucoup sont blessés.

Il y a de plus en plus de morts. Face à cela, on s'intéresse à un match de foot avec un score de 14 à 0, où l'on comble les vides dans les équipes par des joueurs d'autres villages.

A côté de cela, la mort d'un bébé à la naissance et la disparition d'une femme âgée de 73 ans, la vie continue... mais on sent une certaine lassitude.

Mais les illusions du début de la guerre se sont envolées. La guerre s'intensifie et dure depuis trop longtemps. Il n'est plus question du RAD car les incorporés sont directement versés dans la Wehrmacht maintenant à cause de l'importance des pertes. Toutefois lorsqu'il parle de la « terreur aérienne » et des « avions ennemis » c'est à double sens. Pour se dédouaner face à la censure, mais pour leur suggérer aussi « tenez bon, la fin de la guerre arrive... ».

Bertrand KUGLER

Construction d'un cimetière protestant

Le 12 novembre 1867, le conseil municipal de Sarraltroff se réunit au lieu ordinaire des séances en vertu d'une lettre de M. Le Sous-Préfet en date du 9 novembre courant, relative à l'établissement d'un nouveau cimetière protestant.

Le conseil municipal considère que le cimetière catholique bien



qu'assez vaste pour l'inhumation des catholiques de la commune n'est cependant pas assez grand pour en extraire une partie destinée au culte protestant conformément au décret du 23 Prairial de l'An XII. Mais le conseil municipal croit urgent d'établir un nouveau cimetière protestant pour les deux familles qui habitent Sarraltroff et dont les défunts ne sont plus reçus à Hellingering comme autrefois.

Il est à noter que le cimetière de l'époque s'arrêtait dans l'alignement du cœur de l'église, et que la partie se trouvant actuellement derrière le cœur et que les anciens appellent le nouveau cimetière fut agrandi en 1920 par Monsieur le Maire de l'époque MAZERAND Antoine.

Monsieur le Maire STOCK Pierre avait déjà pris les devants et déposa une promesse de vente faite en date du 11 novembre courant par M. GEOFFROY Bernard de Sarraltroff d'un terrain de 2 ares réunissant toutes les conditions voulues par la loi pour être érigé en cimetière.

Le conseil municipal est unanimement d'avis d'autoriser Monsieur le Maire de poursuivre toutes les démarches nécessaires pour acquérir le dit terrain et prie Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir dès à présent ouvrir un crédit de 80 francs sur les fonds libres de la caisse communale de Sarraltroff pour payer le terrain en question.

Cette délibération fût signée sur le registre par les membres ci-après présents après lecture faite.

Pierre STOCK (Maire) – Dominique KARLESKIND (Adjoint) – Nicolas LECLERE – Pierre GAUTHIER – Jacques SCHEFFER – Jacques GEOFFROY – Etienne FRIANT – Dominique FISCHER – Jean STOCK – Pierre BOUR

Une deuxième réunion eu lieu le 17 novembre 1867 en vertu d'une nouvelle lettre de Monsieur le Sous-Préfet en date du 16 novembre courant.

Vu les dispositions de l'article du décret du 23 Prairial de l'An XII conçu en ses termes « Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier ».

Considérant que la commune de Sarraltroff n'a jamais été mise en demeure de créer un nouveau cimetière protestant et qu'elle ne se refuse pas à en créer un conformément à l'article du décret rappelé et qu'au contraire, elle veut s'y conformer.

Suite à cette lettre, le conseil municipal considère que les ressources communales ne permettent pas d'acquérir un nouveau cimetière pour tous les habitants de Sarraltroff.

Pour ces motifs, le conseil municipal maintient la délibération du 12 novembre courant qui est conforme à l'article du décret ci-dessus, et vote à l'avance 600 francs pour les frais de clôture et autres du cimetière protestant dont l'acquisition par la même délibération.

Fait et délibéré le 17 novembre 1867 – signé au registre par les membres présents

Le Maire STOCK et les membres de la précédente délibération du 12/11/1867.

Une troisième réunion du conseil eu lieu le 21 décembre 1867 en vertu d'un avis de M. le Sous-Préfet.

Vu que le procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo relatif à l'établissement d'un cimetière spécial protestant dressé par M. VILLEMETTE agent voyer principal à Sarrebourg nommé Commissaire Enquêteur à cet effet par M. le Sous-Préfet par décision prise le 3 décembre courant.

Vu le procès-verbal d'expertise et d'utilisation du terrain à acquérir ainsi que le plan annexé.

Vu le devis sommaire des travaux à exécuter pour clore le cimetière dont l'établissement projeté s'élève à 600 francs.

Vu la déclaration de la veuve Muller et des protestants de la commune de Sarraltroff indiquant être contre le projet du nouveau cimetière sous prétexte que le chemin qui y conduit n'est pas viable :

Le conseil municipal considérant que l'enquête ci-dessus a eu lieu conformément à la loi, est unanimement d'avis d'approuver la dite enquête et le procès-verbal d'expertise et d'estimation tels

qu'ils ont été dressés par M. VILLEMETTE.

Il approuve le devis des travaux à exécuter pour clore le cimetière, seulement il demande l'autorisation de faire les travaux par voie économique.

Quant à la réclamation de la veuve Muller et les autres protestants de Sarraltroff contre ce projet, elle n'est nullement fondée, attendu que le chemin qui conduit au cimetière est parfaitement viable ; qu'il sert à l'exploitation de la forêt communale et à l'exploitation de plus de 210 hectares de terre agricole et qu'il n'y a jamais eu de réclamation à ce sujet, pour ce qui concerne les prétendus haies et frondrières que les protestants disent se trouver dans ce chemin. Il n'en est rien, car les entraves n'existent que dans leur imagination pour entraver le projet du cimetière.

Fait et délibéré le 21 décembre 1867 – lu et signé le registre par les membres présents. Le Maire STOCK

Quatrième délibération du 2 février 1868

Vu le traité de la date de ce jour que M. Le Maire Pierre STOCK a passé avec M. FRIANT Jacques maître maçon demeurant à Sarraltroff pour les travaux de clôture du nouveau cimetière protestant moyennant la somme de 528 francs.

Considérant que cette somme de 528 francs est modérée et que M. FRIANT Jacques offre toutes les garanties désirables pour la parfaite exécution de ces travaux.

Le conseil est unanimement d'avis qu'il y a lieu de l'approuver et prie M. le Sous-Préfet de bien vouloir dès à présent ouvrir un crédit sur les fonds libres de la caisse communale de 608 francs soit 528 francs pour la clôture du cimetière et 80 francs pour solder le terrain du nouveau cimetière protestant.

Fait et délibéré le 2 février 1868 – lu et signé le registre par les membres présents. Le Maire STOCK

Cinquième réunion en lieu du 7 mai 1868

L'abbé Antoine CORRIGER inscrit au Mur des Justes de Yad Vashem à Jérusalem



Edifié en 1953 dans la forêt de Jérusalem en l'honneur des victimes juives de la Shoah le Mémorial de Yad Vashem constitue un véritable centre de la mémoire juive. En 2005 un nouvel espace lui est adjoint afin d'honorer également les personnes de confession non juives ayant risqué leur vie pour sauver des juifs durant cette période sombre où les Juifs furent exterminés.

On les appelle « Justes parmi les Nations » par référence à des textes bibliques. Parmi eux figurent des gens de toutes nationalités, confessions mais on y recense beaucoup de chrétiens notamment catholiques dont de nombreux prêtres ou religieux. Plus de 20000 Justes ont été reconnus à ce jour mais il en existe probablement bien plus. Leur nom est gravé

M. le Maire expose que M. FRIANT Jacques Maître Maçon entrepreneur des travaux de clôture du cimetière protestant de Sarraltroff a complètement terminé les travaux depuis le 1er mai 1868 – qu'il s'est ponctuellement conformé au programme dressé par M. VILLEMETTE agent voyer principal de Sarrebourg le 20 décembre 1867 et qu'il demande le paiement considérant que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art et les prescriptions du devis, accorde la somme de 528 francs à l'entrepreneur M. FRIANT Jacques. Mais considérant que la caisse municipale ne permet pas en ce moment de satisfaire M. FRIANT. Le conseil est d'avis qu'il plaint à M. Le Sous-Préfet de vouloir bien déclarer le dit FRIANT Jacques créancier de la commune de Sarraltroff pour la somme de 528 francs avec intérêt de 5% à partir du 1er mai 1868.

Fait et délibéré le 7 mai 1868 – lu et signé le registre par les membres présents. M. Le Maire STOCK

Ainsi les inhumations protestantes se réalisent au nouveau cimetière depuis le 8 mai 1868.

Dans la session extraordinaire du 10 avril 1869, M. Le Maire donna connaissance au conseil municipal d'une demande en date du 20 mars dernier par laquelle les protestants de la commune de Réding sollicitaient l'autorisation d'être inhumés dans le nouveau cimetière de Sarraltroff et de la délibération du conseil presbytéral de l'église réformée de Sarrebourg favorable à la demande à délibérer sur cet objet pour les protestants de Sarraltroff et Réding.

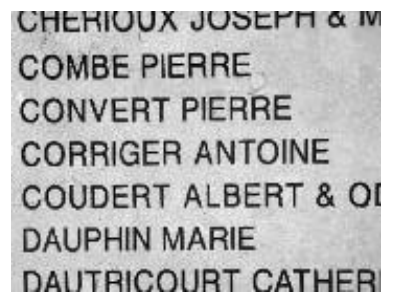
Considérant que le nouveau cimetière est assez grand, le conseil municipal est d'accord sous les seules conditions que la commune de Réding paye la moitié de la somme de 528 francs des travaux de clôture du cimetière plus les frais d'entretien du cimetière et autres frais du culte protestant.

La commune de Réding, semble-t-il, n'a jamais donné suite à cette délibération.

Robert BEAUVAIS

dans la pierre du Mur des Justes de Yad Vashem. Le nom du Père Antoine Corriger, dont nous avons évoqué le courage à plusieurs reprises déjà y figure maintenant.

Antoine CORRIGER est né à Sarraltroff en 1884 dans une famille de forestiers dont des descendants vivent toujours à Sarraltroff. Il fut pendant 40 ans curé de Seugy et Chaumontel dans le Val-d'Oise. C'est là qu'il organisa et réussit le sauvetage de la vie de 15 Juifs dont 9 enfants en les nourrissant, et en les cachant dans son presbytère et pendant les dangers sous l'estrade de son théâtre paroissial de 1941 à 1944, les soustrayant ainsi à la vindicte meurtrière de la Gestapo. La médaille de Juste parmi les Nations lui a été attribuée à titre posthume le 16 octobre 2011 à Sarraltroff par le consul d'Israël en France et la petite place qui jouxte sa maison natale de Sarraltroff porte aujourd'hui son nom. L'abbé Jérôme Petitjean, curé de Sarraltroff, de retour de Palestine où il avait été en pèlerinage, en a rapporté quelques photographies du Mémorial et du Mur des Justes où figure désormais, après celui de Paris (inscription en 2011), celui de l'abbé Antoine CORRIGER, enfant de Sarraltroff. Nous remercions l'abbé Petitjean pour ces photographies.



B. KUGLER

SARRALTROFF, il y a 100 ans, 200 ans, 300 ans...

Rétrospective 1716 - 1816 - 1916

1716 : ALTROF

Duché de Lorraine - Capitale Nancy
Seigneurie de Sarreck
Le Duc de Lorraine élit l'Empereur du Saint Empire Ger-
manique
Maire : Sébastien Ried (?),
Curé : Jacques Brazzy - Curé de 1697 à 1753 enterré dans
le chœur de l'église de Sarraltroff,
Instituteur : ?
Naissances 1716 : 11 (6 garçons - 5 filles)
Mariages 1716 : 1 (Frey Nicolas et Curtner Christine de Lix-
heim)
Décès 1716 : néant

1816 : SARRALTROFF

Nom donné au village à la Révolution.
District de Sarrebourg.
Maire : Dominique Karleskind,
Curé : Abbé Charles Soleil, dont le monument funéraire est
conservé à la droite de l'entrée de l'église. Il avait abjuré à la
Révolution et du s'exiler à Amsterdam jusqu'en 1802.
Instituteur : Nicolas Muller
Naissances 1816 : 24

Mariages 1816 : 5

Décès 1816 : 21

Gauthier Marie Françoise, 7 ans, est "décédée dans les eaux
de la Sarre vers deux heures de relevé".

Parmi eux, Schaeffer Jean Jacques, 80 ans, ex-frère Louis
du Couvent des Cordeliers de Sarrebourg.

Il y a eu 2 enfants morts nés et un autre décédé au bout de
24 heures, en tout 9 nourrissons ce qui traduit une mortalité
néo-natale toujours importante. C'était la période des guerres
napoléoniennes.

1916 : SAARALTDORF

Reichsland Elsass-Lothringen –
Terre d'Empire d'Alsace Lorraine qui consacra l'usage du
terme d'Alsace Lorraine.

Kreis Saarburg (Arrondissement de Sarrebourg) –
Evêché de Metz.

Maire (Burgermeister) : Mazerand Antoine.

Curé : Abbé Landfried

Instituteur : Scheffer Antoine

Naissances 1916 : 11 (9 garçons)

Mariages 1916 : 2

Décès 1916 : 14 dont un enfant de 7 mois et un autre de
8 ans.



*Album
souvenir*

*Les jeunes filles de Sarraltroff
fêtent la libération en 1918*

Les conscrits de la classe 1923



*Photos aimablement communiquées par
J.P. GASSMANN)*

DÉPART DE L'ABBÉ PETITJEAN



Avec les servants de messe et les personnalités



Avec les chorales inter-paroissiales



LE CRÉDIT MUTUEL FAIT BAISSER LE BUDGET MOBILE DE TOUTE LA FAMILLE.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS,
ÇA CHANGE TOUT.

____ **Crédit  Mutuel** ____

CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES
1 RUE DU MARÉCHAL LECLERC - 57930 FENETRANGE
1 ROUTE DE FÉNÉTRANGE - 57400 SARRALTROFF
9 RUE DE SARREBOURG - 57400 LANGATTE

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

Annoncesur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 631 008 € (RCS B 580 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talbout, 75436 Paris Cedex 08, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.cnias.fr